

Les textes d'introduction

# Le quartier Nord-Est Les squares et leurs abords

Histoire du développement urbanistique



Vue aérienne des squares en 1953, avant la vague de construction d'immeubles à appartements. Photographie Polyfoto.  
© Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cabinet des Estampes.

Inventaire du Patrimoine architectural,  
Bruxelles-Extension Est

[http://www.irismonument.be/fr.Bruxelles\\_Extension\\_Est.html](http://www.irismonument.be/fr.Bruxelles_Extension_Est.html)

# Sommaire

<b>Aux origines. La pittoresque vallée du Maelbeek .....</b>	<b>3</b>
<b>1853. L’annexion par la Ville de Bruxelles .....</b>	<b>9</b>
<b>1840 – 1870. Les projets d’urbanisation se succèdent .....</b>	<b>12</b>
<b>1875. Le projet définitif de Gédéon Bordiau .....</b>	<b>15</b>
Le quartier des Squares .....	15
Le quartier de la future École royale militaire .....	19
Le site du futur parc du Cinquantenaire .....	20
<b>1875 – 1890. Chronique des travaux .....</b>	<b>21</b>
<b>En cours de chantier. Remaniements du projet initial.....</b>	<b>23</b>
Au quartier des Squares .....	23
Au quartier de la future École royale militaire.....	25
<b>Trois problématiques liées à l’aménagement du quartier des Squares .....</b>	<b>28</b>
Le chemin de fer .....	28
Le cimetière .....	29
L’église du Sacré-Cœur .....	31
<b>De l’après-guerre à aujourd’hui. D’un urbanisme de la table rase à une réhabilitation du tissu ancien.....</b>	<b>34</b>

## Rédaction, recherches et iconographie

Caroline Berckmans et Marie-Hélène Genon,

APÉB asbl

© Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Direction des Monuments et des Sites,  
CCN - Rue du Progrès, 80  
1035 Bruxelles

Éditeur responsable P. Crahay



# Aux origines. La pittoresque vallée du Maelbeek

Avant son urbanisation, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le quartier Nord-Est était un site campagnard, occupant le versant oriental de la vallée du Maelbeek. De l'abbaye de La Cambre, où il prend sa source, à Laeken, où il se jette dans la Senne, ce ruisseau alimentait un chapelet d'étangs répartis sur les communes d'Ixelles, d'Etterbeek, de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek. À hauteur du futur quartier, le Maelbeek se jetait dans le grand étang de Saint-Josse, dit *Hoeyvyver*, une pièce d'eau allongée et incurvée qui s'étendait sur près de sept hectares au sud-est du village de Saint-Josse-ten-Noode<sup>1</sup>.



Détail du plan d'ensemble de Bruxelles et de ses environs, par Jacques DE DEVENTER, 1550-1554. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, cette vallée champêtre située aux portes de la ville et non loin du palais ducal, fut investie par différents domaines privés, résidences de villégiature des nobles bruxellois. Parmi eux, les ducs de Bourgogne, les familles de Nassau et de Croy, mais également le cardinal de

<sup>1</sup> Au nord, le grand étang s'étendait de l'angle formé par les actuelles rues de la Pacification et du Berceau aux environs du carrefour formé par les rues du Cardinal et des Éburons. À l'ouest, il était longé par la chaussée d'Etterbeek, correspondant aujourd'hui à la rue de la Pacification, à la partie occidentale du square Marie-Louise et à l'avenue Livingstone. À l'est, l'étang coupait le bas de l'actuelle avenue Palmerston, puis, suivant la rue Boduognat, rejoignait au sud l'îlot formé par l'avenue Livingstone, les rues Stevin, Joseph II et du Taciturne.

Granvelle<sup>2</sup>. Dès 1560, ce dernier possédait un château appelé la Fontaine ou 't Casteeltjen<sup>3</sup>, situé sur la rive est du grand étang. Constituée de plusieurs constructions accolées au milieu d'une pièce d'eau, la propriété comprenait également des dépendances s'étendant vers le sud de l'étang. Le château fut ultérieurement doté d'une tour carrée sous toiture à bulbe et d'une aile à pignon à gradins. En 1813, la propriété fut morcelée et vendue. Ses bâtiments cédèrent alors progressivement la place à des habitations<sup>4</sup>.



Le château du cardinal de Granvelle et ses dépendances dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, carte figurative des étangs de Saint-Josse-ten-Noode, dressée par Henri CAMMAERTS.  
© Archives générales du Royaume, Cartes et plans manuscrits, 2997.



Le château du cardinal de Granvelle au grand étang de Saint-Josse-ten-Noode. Dessin d'Émile PUTTAERT, d'après un original de P. VITZTHUMB de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cabinet des Estampes.

2 WAUTERS, A., *Histoire des environs de Bruxelles, ou description historique des localités qui formaient autrefois l'annexion de cette ville* [1855], Livre huitième – A, éd. Culture et Civilisation, Bruxelles, 1973, p. 8.

3 *Ibid.*, p. 39. Voir également l'historique du château de Granvelle dans CABUY, Y, DEMETER, S., *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 12. Bruxelles Quartier Nord-Est*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et des Sites, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 1997, pp. 51-52.

4 WAUTERS, A., 1973, p. 39.

Au nord de l'étang, à l'angle formé par la rue du Cardinal – menant à la propriété de Granvelle – et la chaussée de Louvain, se dressait un autre château, où Philippe le Bon séjourna en 1465. Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, le corps principal de l'édifice fut désaffecté et la dépendance longeant la rue du Cardinal transformée en logis. Deux tours circulaires d'angle valurent à cette ancienne dépendance le nom de « château des Deux Tours »<sup>5</sup>. Transformée en guinguette puis en brasserie, la propriété disparût lors de l'élargissement de la rue du Cardinal en 1927<sup>6</sup>.



← ← Vue du château des Deux Tours, rue du Cardinal. Dessin d'Émile PUTTAERT. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cabinet des Estampes.

← Vue de ce qui subsistait du château des Deux Tours vers 1920. À l'arrière-plan, le côté impair de la rue du Cardinal. © IRPA-KIK Bruxelles.

Par ailleurs, la rive ouest du Maelbeek était bordée par différents moulins domaniaux, qui donnèrent sa dénomination au cours d'eau, traduisible par « ruisseau à moulin ». L'une de ces constructions, située à l'extrémité nord-ouest de l'étang, à l'angle des actuelles rues de la Pacification et de Spa, fut transformée en machine hydraulique entre 1601 et 1603 par George MULLER D'AUGSBOURG. Cet engin se composait d'une roue activée par le Maelbeek, qui entraînait l'eau puisée dans un de ses affluents, le *Broebelaer*, vers un réservoir en forme de tour érigé sur les remparts de la ville, près de la rue Ducale. De là partait un réseau de distribution alimentant les fontaines du jardin du palais ducal, ainsi que, par la suite, une grande partie de la ville haute. L'eau du grand étang servant à faire mouvoir la machine, celui-ci fut déclaré propriété de la Ville en 1810, par décret de Napoléon<sup>7</sup>. La machine hydraulique cessa son activité en 1855<sup>8</sup>.

Destiné à l'usage particulier des moulins<sup>9</sup>, un chemin de terre suivait le parcours sinueux de la vallée, entre Saint-Josse-ten-Noode et Etterbeek. En 1721, les habitants de ces deux hameaux proposèrent de contribuer à la transformation du chemin en route pavée. La chaussée d'Etterbeek fut ainsi créée quatre ans plus tard<sup>10</sup>. Cette artère correspond au tracé formé aujourd'hui par la rue de la Pacification, la partie occidentale du square Marie-Louise, l'avenue Livingstone, l'actuelle chaussée d'Etterbeek et enfin l'avenue du Maelbeek, jusqu'au-delà de la chaussée de Wavre.

5 CABUY, Y, DEMETER, S., *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*. 6. *Saint-Josse-ten-Noode*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et des Sites, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 1994, pp. 41-43.

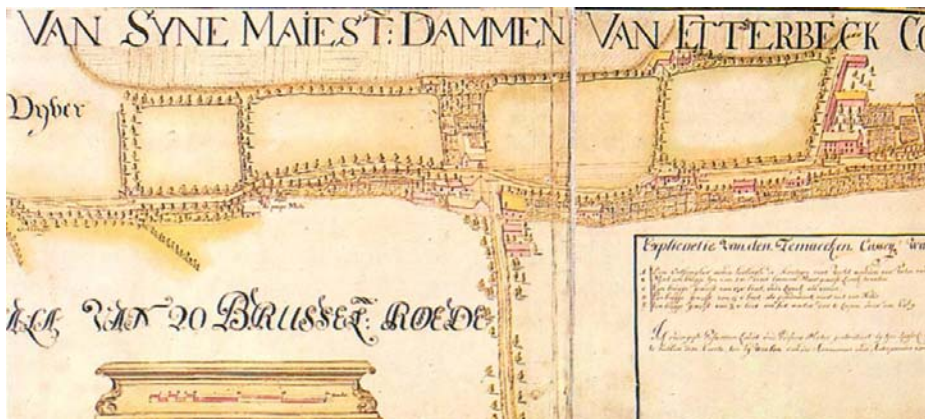
6 HEYMANS, V., *Le quartier des Squares. Marguerite, Ambiorix, Marie-Louise, Gutenberg*, coll. Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, 13, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Service des Monuments et Sites, Bruxelles, 1995, p. 5.

7 AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1861, t. I, pp. 159-160.

8 HEYMANS, V., 1995, p. 6.

9 AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1861, t. I, p. 163.

10 *Ibid.*, 1861, t. I, p. 161.



Plan de 1724 indiquant le tracé de la nouvelle chaussée d'Etterbeek, longeant le cours du Maelbeek et ses étangs à hauteur de l'actuel quartier Nord-Est. © Archives générales du Royaume, Cartes et plans manuscrits, 219.

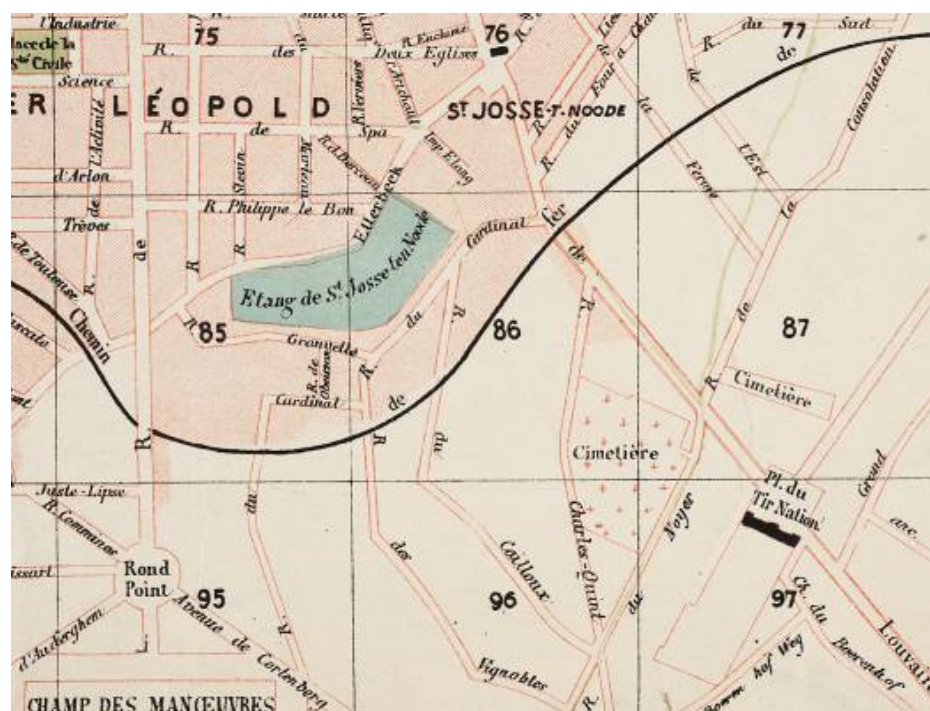
Jusqu'au troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le paysage du futur quartier Nord-Est resta presque inchangé. C'était un site rural, ponctué çà et là de constructions. Les rives humides du grand étang étaient exploitées en prairies et maraîchages. Le plan d'eau constituait en outre un lieu de divertissement prisé, bordé d'estaminets et propice au patinage hivernal. À l'est de l'étang, vers le bois de Linthout, s'étendait un coteau sablonneux recouvert de bruyères<sup>11</sup>. Sur l'atlas cadastral de 1836, on y lit les toponymes *Zavel Put*, référence vraisemblable à des exploitations de sablières, ainsi que *Wyngard Berg* ou « Colline du vignoble » et *Krieken Bosch* ou « Bois des cerises », renvoyant respectivement à la viticulture et à la culture fruitière.

Détail de l'Atlas cadastral du Royaume de Belgique, Plan parcellaire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode avec les mutations jusqu'en 1836, dressé par Ph. VANDERMAELEN. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.



<sup>11</sup> HEYMANS, V., *Architecture et Habitants. Les intérieurs privés de la bourgeoisie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Bruxelles, quartier Léopold – extension nord-est)* (thèse de doctorat en histoire de l'art), Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1994, p. 46.

Outre les chaussées d'Etterbeek et de Louvain, formant respectivement les limites ouest et nord-ouest du futur quartier, le site était parcouru par diverses voies. Au nord-est s'étirait la *Notelaeren Straet*, ou rue du Noyer, le long de laquelle était établi, depuis 1784, le cimetière de Bruxelles (voir infra). La *Keyser Straet*, future rue Charles Quint, menait quant à elle de la chaussée de Louvain au bois de Linthout, en croisant la rue du Noyer. Longeant la rive est du grand étang, la rue du Cardinal contournait la propriété de Granvelle puis bifurquait vers le sud-est pour rejoindre, le long de l'actuelle avenue de la Renaissance, la fin de la rue du Noyer. Sur cette longue rue s'embranchaient, vers l'est, les rues du Caillou et des Vignobles, aboutissant à l'origine en plein champ. Enfin, la rue Granvelle achevait le contournement de l'étang jusqu'à la chaussée d'Etterbeek. Tout comme la Petite rue Granvelle, rebaptisée rue de l'Obéissance en 1851, ce chemin avait été percé dans les années 1810 suite au morcellement de la propriété du cardinal<sup>12</sup>.



← Détail du *Plan-guide de Bruxelles et de ses faubourgs*, dressé par EIGENBRODT en 1869. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.

↙ Vue du grand étang vers le village de Saint-Josse-ten-Noode. Lithographie par Théodore FOURMOIS. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cabinet des Estampes.



↑ Accident de patinage au grand étang de Saint-Josse-ten-Noode. *L'illustration belge*, 7, 23.01.1881, pl. 75. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cabinet des Estampes.

<sup>12</sup> WAUTERS, A., 1973, p. 39.

Dans les années 1850, le site s'enrichit d'une voie de chemin de fer, la ligne de ceinture orientale, liaison entre la gare du Nord et celle du quartier Léopold. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre de la concession de la ligne Bruxelles-Luxembourg à la Société des Chemins de Fer belges<sup>13</sup>. Tracé par l'ingénieur D. MARCHAL, son plan fut approuvé par le Conseil communal du 02.07.1853<sup>14</sup>.

Entre le chemin de fer et l'étang, le long des rues Granvelle, du Cardinal et de l'Obéissance, se développa dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le quartier Granvelle. Il s'agissait d'une « agglomération relativement peuplée »<sup>15</sup>, faite d'étroites habitations mitoyennes et de nombreuses impasses, habitées par des familles d'agriculteurs ou d'ouvriers. Les métairies et les granges y côtoyaient les ateliers, blanchisseries, brasseries et autres estaminets<sup>16</sup>. Les épidémies de typhus et de choléra sévissaient dans ce quartier populaire. Faute d'égouts, les eaux usées stagnaient en effet dans les rues ou s'écoulaient vers l'étang, le rendant insalubre<sup>17</sup>.



↓ Chemin de fer du Luxembourg, plan du raccordement des stations de l'État et du quartier Léopold, conçu en 1853 par l'ingénieur D. MARCHAL. AVB/PP 327.



← Détail de l'Atlas cadastral de Belgique, Plan parcellaire de la Ville de Bruxelles avec les mutations, 10<sup>e</sup> section, dressé par P. C. POPP en 1866. AVB/Cartes et plans de la Ville de Bruxelles.

↓ Plan d'une impasse bordant la rue du Cardinal dans le quartier Granvelle. AVB/TP 8560 (1862).



<sup>13</sup> HEYMANS, V., 1995, p. 7.

<sup>14</sup> AVB/PP 327 (1853).

<sup>15</sup> AVB/PC 7985 (1881).

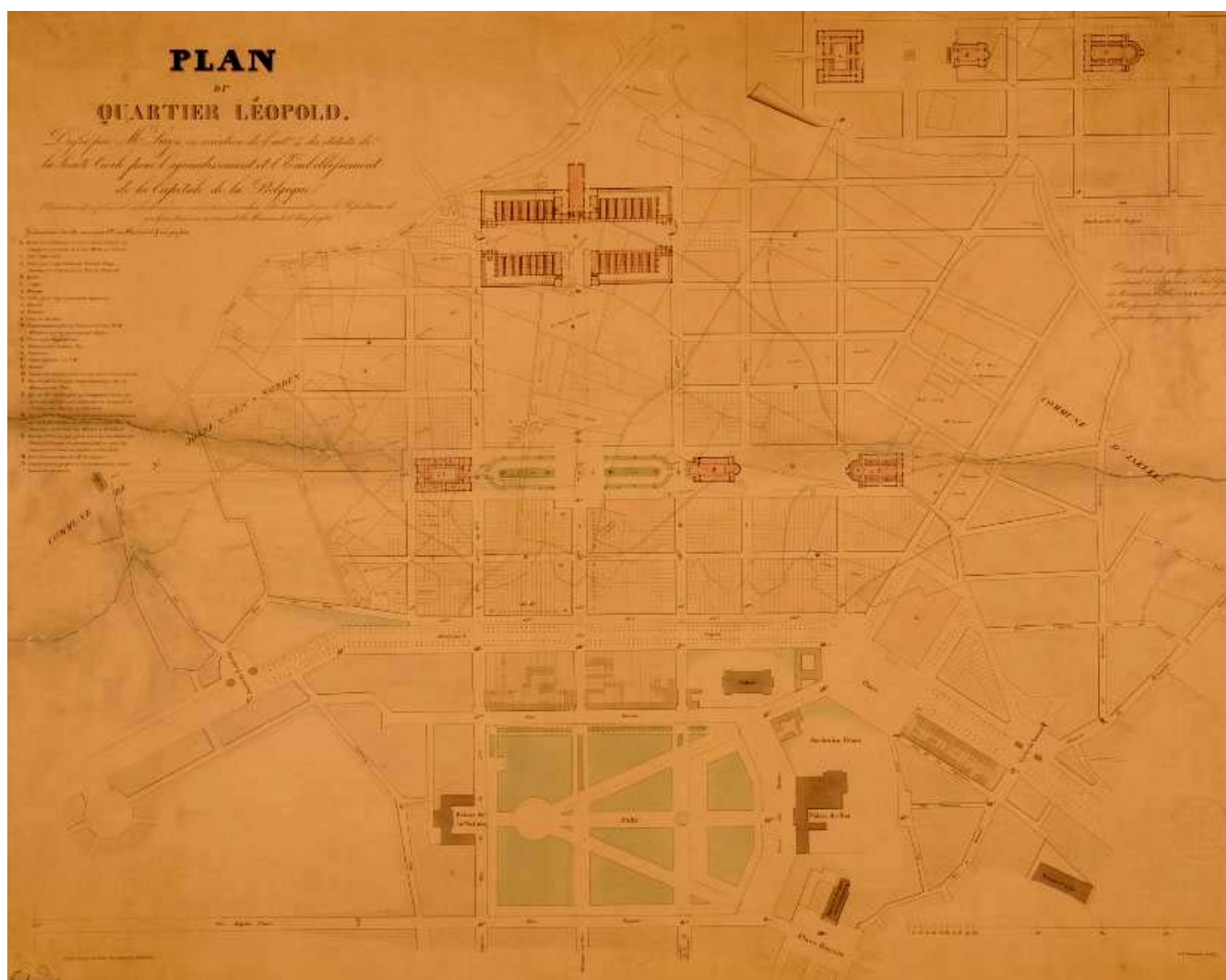
<sup>16</sup> AVB/PC 7983 (1876), 7985 (1881).

<sup>17</sup> AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1868, t. I, p. 157.



# 1853. L'annexion par la Ville de Bruxelles

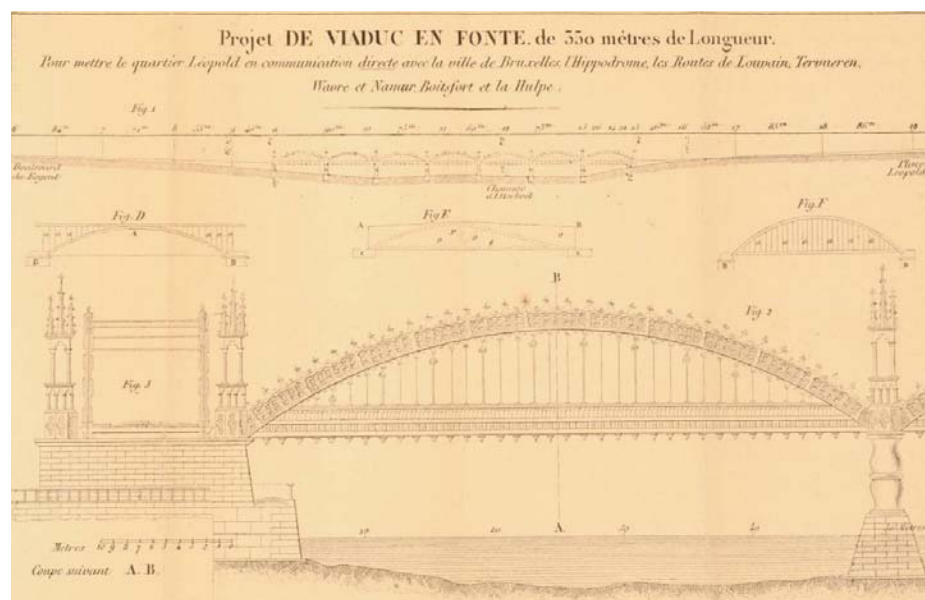
Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'urbanisation du futur quartier Nord-Est n'est pas encore à l'ordre du jour. La capitale compte déjà un premier faubourg oriental, le quartier Léopold, dessiné en 1837 par l'architecte Tilman François SUYS<sup>18</sup>. Conçu sur une trame orthogonale à partir de l'avenue des Arts, ce nouveau quartier résidentiel ne s'étend pas au-delà de la chaussée d'Etterbeek. La vallée du Maelbeek, dont cette artère suit le tracé, forme en effet un obstacle naturel à l'extension de l'agglomération vers l'Est.



Plan du quartier Léopold, tracé en 1838 par Tilman François SUYS. AVB/PP 1512.

<sup>18</sup> Le Quartier Léopold est établi sur un terrain alors situé à Saint-Josse, acquis par une société privée, la Société civile pour l'Aggrandissement et l'Embellissement de Bruxelles.

Pour remédier à ce problème, Félix DUBOIS et l'ingénieur LE HARDY DE BEAULIEU proposèrent, en 1845, la création d'un viaduc enjambant la vallée, un ouvrage en fonte à sept arches, de 350 mètres de long. Il devait permettre la prolongation de la rue de la Loi, axe principal du quartier Léopold, jusqu'à une place d'où partiraient deux embranchements – les futures avenues d'Auderghem et de Cortenberg – menant respectivement aux chaussées de Wavre et de Louvain<sup>19</sup>.



Projet de viaduc en fonte permettant de prolonger la rue de la Loi au-delà de la vallée du Maelbeek, conçu en 1845 par Félix DUBOIS et LE HARDY DE BEAULIEU. DUBOIS, F., *Agrandissements et embellissements successifs de Bruxelles, depuis 1815 jusqu'en 1845 suivis du plan d'une nouvelle entrée de la capitale et d'un projet de distribution d'eaux vives dans les quartiers de la Ville*, Bruxelles, Société typographique belge, 1845.

La crise qui survint en 1847 força cependant le Département des Travaux publics à revoir cette proposition. En 1852, l'ingénieur en chef GROETAERS élabora ainsi une version simplifiée du projet : un pont en maçonnerie, à une seule arche de dix mètres, accompagné de remblais<sup>20</sup>.

Parallèlement, la Ville étant tenue, en vertu d'un décret impérial de 1810, de fournir pour l'année 1852 un nouveau champ de manœuvres à la garnison, il fut décidé que celui-ci serait implanté à l'extrémité de la rue de la Loi, entre les deux embranchements prévus par DUBOIS et LE HARDY DE BEAULIEU. Le plan de prolongation de la rue fut finalement adopté par le Conseil communal du 08.05.1852<sup>21</sup>. En compensation pour son intervention dans les travaux, la Ville obtint, en vertu de la loi du 07.04.1853, de pouvoir annexer le quartier Léopold<sup>22</sup>, ainsi que la zone située au nord-est de celui-ci, le futur quartier Nord-Est<sup>23</sup>, soit un total de 194 hectares. L'agrandissement se fit au détriment de Saint-Josse-ten-Noode, amputée de 58% de sa superficie, d'Etterbeek, qui perdit notamment le site du champ de manœuvres, ainsi que de Schaerbeek, qui fut dépossédée d'une bande de terrain le long de la rue du Noyer.

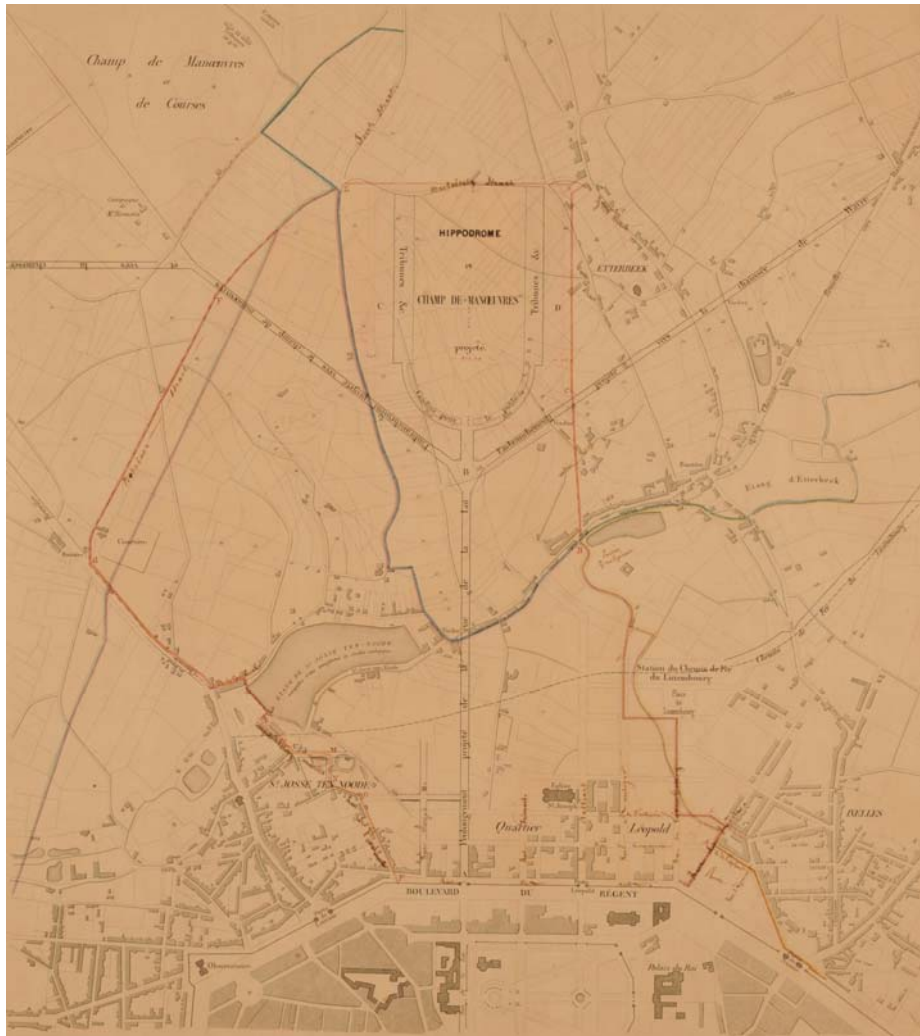
<sup>19</sup> WAUTERS, A., 1973, pp. 16-17.

<sup>20</sup> DELIENS, P., *Rond-Point Schuman. Histoire du quartier Nord-Est à Bruxelles, d'Ambiorix à nos jours*, Bruxelles, 1982, p. 27.

<sup>21</sup> HEYMANS, V., 1995, p. 12.

<sup>22</sup> L'annexion du luxueux quartier Léopold permettait à Bruxelles de conserver sur son territoire sa haute bourgeoisie, ainsi que les revenus engendrés par celle-ci (HEYMANS, V., 1995, p. 42).

<sup>23</sup> WAUTERS, A., 1973, p. 11. La dénomination « quartier Nord-Est » semble apparaître pour la première fois le 20.04.1880, dans le compte-rendu d'une séance du Conseil communal (DELIENS, P., 1982, p. 26).



Projet de prolongement de la rue de la Loi vers un champ de manœuvres et de deux embranchements vers les chaussées de Louvain et de Wavre, dressé en 1850 par Félix DUBOIS et LE HARDY DE BEAULIEU. La zone annexée en 1853 par la Ville est déjà indiquée en couleur. AVB/PP 1521.

L'année même de l'annexion, la Ville, désormais propriétaire d'une portion de la vallée du Maelbeek, s'employa à confiner le cours d'eau dans un collecteur voûté. S'étendant de la rue Belliard à l'étang, celui-ci se révéla rapidement insuffisant, ce qui provoqua des inondations répétées<sup>24</sup>. Bien que l'ensemble du cours d'eau fut canalisé en 1872, des débordements se reproduisirent à plusieurs reprises jusqu'à la fin du siècle<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> DELIENS, P., 1982, p. 35.

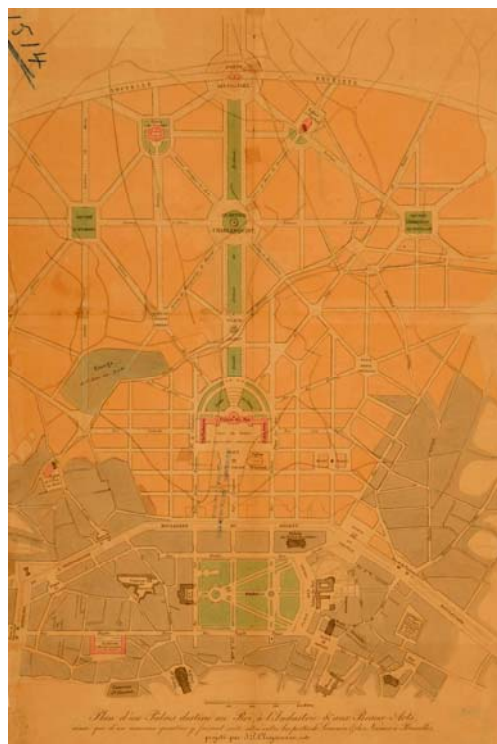
<sup>25</sup> CABUY, Y, et al., 1994, p. 23 ; DELIENS, P., 1982, p. 35.

# 1840 – 1870. Les projets d'urbanisation se succèdent

Si le site du futur quartier Nord-Est est annexé par la Ville dès 1853, il faudra encore plus de vingt ans avant qu'il soit aménagé. Son développement est en effet freiné par deux obstacles : le grand étang constituant sa limite ouest, ainsi que la voie de chemin de fer le traversant de part en part.

Entre les années 1840 et 1870, divers projets d'aménagement se succèdent, apportant à la problématique des solutions plus ou moins concrètes<sup>26</sup>. Vers 1840, Charles VANDERSTRAETEN conçoit un projet d'agrandissement de Bruxelles jusqu'à un vaste boulevard circulaire à l'intérieur duquel le quartier se retrouve découpé selon une trame géométrique d'artères rayonnantes. Deux ans plus tard, Jean-Pierre CLUYSENSAER présente un projet qui reprend la conception de celui de VANDERSTRAETEN en tentant de l'affiner.

« Étangs, cimetières, fondrières et pentes abruptes, tout paraissait conspirer pour réunir en cet endroit les pires conditions d'humidité, d'insalubrité, pour le rendre à jamais impropre à la bâtisse et à la circulation. [...] Aussi de nombreux ingénieurs s'efforcèrent-ils de résoudre cet aride problème : rendre non seulement accessibles et habitables, mais agréables et salubres ces lieux mornes et empestés »<sup>27</sup>.



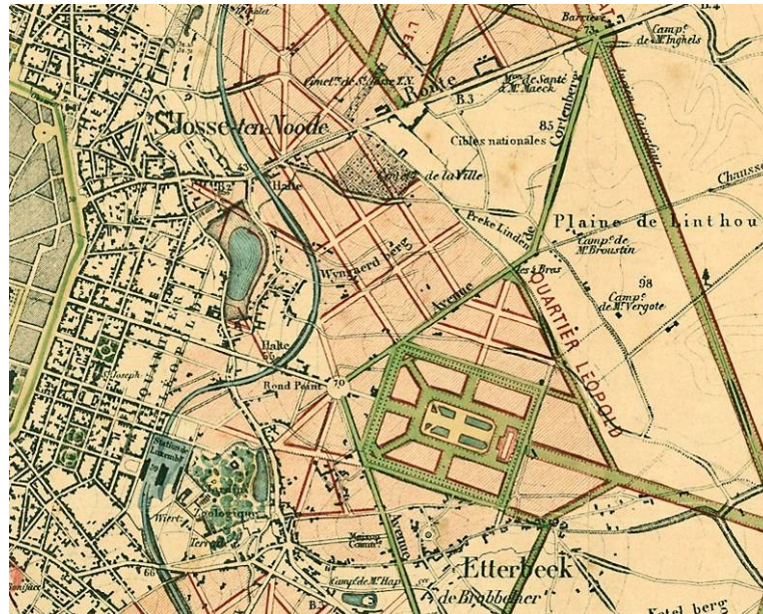
↖ Détail du projet d'agrandissement de Bruxelles conçu par Charles Vanderstraeten et daté de 1843.  
© Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.

↑ Projet d'aménagement d'un nouveau quartier de Bruxelles, conçu par Jean-Pierre Cluysenaer en 1842. AVB/PP 1514.

<sup>26</sup> HEYMANS, V., 1994, pp. 48-50.

<sup>27</sup> « Nécrologie – Gédéon Bordiau », *L'Émulation*, 3, 1904, col. 20.

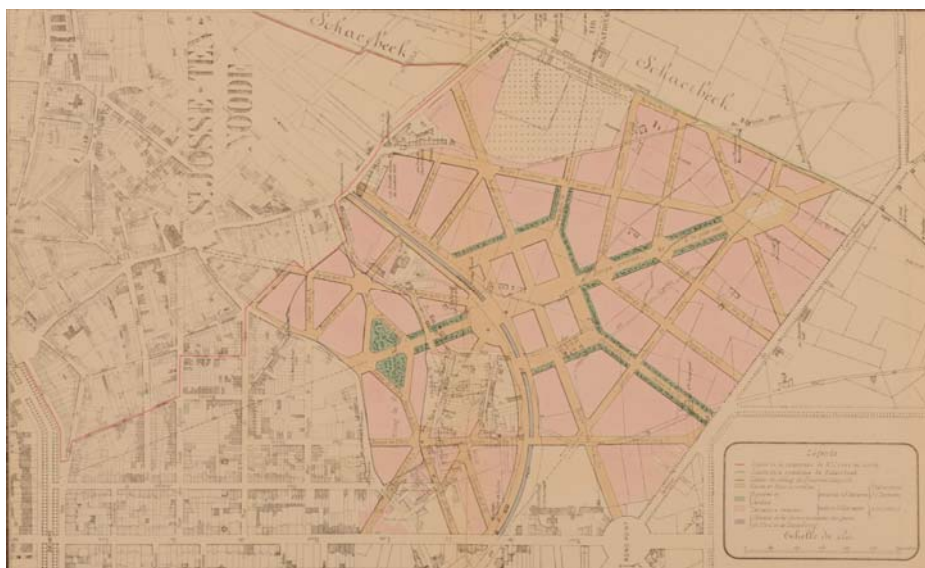
En 1857, G. LEGHAIT propose l'idée pittoresque d'aménager le site en vaste promenade publique reliée au jardin zoologique tout proche. En 1862, le peintre Édouard GISLER présente à son tour un projet paysager. Dans son plan d'extension dressé en 1866, Victor BESME, inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles, ne modifie pour sa part que la partie du terrain située à l'est du chemin de fer de ceinture, qu'il divise en un damier sommaire. Ce plan est suivi, deux ans plus tard, par un nouveau projet paysager, imaginé par l'architecte TOUSSAINT.



Le premier plan susceptible d'une application concrète est présenté le 01.03.1870 par l'ingénieur de la Ville, le baron Théophile DE JAMBLINNE DE MEUX. Organisé au départ d'un axe diagonal dont la perspective est clôturée par une église, ce projet pose les jalons de l'agencement futur du quartier. Imaginé par un scientifique plus soucieux d'efficacité que d'esthétique, cet avant-projet inspirera l'architecte Gédéon BORDIAU, auteur du plan définitif.

↖ Projet de promenade publique sur l'extension nord-est du quartier Léopold, dessiné par G. LEGHAIT en 1857. LEGHAIT, G., *Parc Léopold. Projet de promenade publique dans la Ville de Bruxelles, Bruxelles*, Imprimerie de Bols-Wittouck, 1858.

↑ Détail du *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise*, conçu par Victor BESME en 1866. AVB/Cartes et plans de la Ville de Bruxelles.



*Plan d'extension du quartier Léopold vers et au-delà des étangs dits de Saint-Josse-ten-Noode, conçu par le baron DE JAMBLINNE DE MEUX en 1870. AVB/PP 948.*

Cette même année 1870, BORDIAU soumet une première proposition, intitulée *Projet d'emplacement pour le Palais des Beaux-Arts, des concerts et réunions publiques et plan d'ensemble d'un nouveau quartier complétant le quartier Léopold à créer sur les étangs dits de S<sup>t</sup>-Josse-ten-Noode et au-delà du chemin de fer du Luxembourg*. Ce plan est avant tout présenté comme une alternative au projet de la Compagnie Immobilière de Belgique, qui envisage l'édification d'un palais des Beaux-Arts sur le site du champ de manœuvres<sup>28</sup>. Inspirée du plan de DE JAMBLINNE DE MEUX, la proposition de BORDIAU repose sur deux innovations : d'une part, l'enfouissement de la ligne de chemin de fer et de l'autre, la transformation du grand étang en un vaste bassin. Le quartier serait axé sur une avenue des Arts le reliant à la Ville et jalonné par une succession de squares arborés. Le palais serait implanté en son centre, au-dessus d'une gare souterraine desservie par la ligne de chemin de fer<sup>29</sup>.



*Projet d'emplacement pour le Palais des Beaux-Arts, des concerts et réunions publiques et plan d'ensemble d'un nouveau Quartier complétant le Quartier Léopold à créer sur les étangs dits de S<sup>t</sup>-Josse-ten-Noode et au-delà du chemin de fer du Luxembourg, dressé par Gédéon BORDIAU en 1870. Palais des Beaux-Arts destiné aux fêtes, concerts et réunions publiques. Projet de l'architecte BORDIAU, Bruxelles, Imprimerie de Charles Lelong, 1870.*

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>29</sup> *Idem*, pp. 49-50.

# 1875. Le projet définitif de Gédéon Bordiau

« L'architecte Bordiau a tiré fort bon parti de la déclivité du terrain et de l'ancien étang sauvage de Saint-Josse-ten-Noode, devenu un joli lac avec grottes et roches surplombantes – en ciment pittoresque un peu « bourgeois », – bassin d'alimentation et bordures d'arbustes verts, et plus haut, une sorte de square à compartiments de gazon, limités par des rangées de tilleul de style français ». E. Leclercq, 1890<sup>30</sup>.



Vue romantique du square Marie-Louise. À l'arrière-plan subsiste encore la propriété de Jean Van Hoorde. Gravure de E. PUTTAERT. LECLERCQ, E., « Bruxelles », *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, t. I, éd. Bruylant-Christophe, Bruxelles, [1880], p. 125. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Ouvrages.

L'adoption par la Ville d'un plan définitif tarde cependant. Ce n'est qu'en novembre 1874 que BORDIAU est désigné comme architecte en chef d'un service spécial chargé de l'aménagement du futur quartier<sup>31</sup>. Le projet définitif qu'il présente alors, version affinée de sa première proposition, sera approuvé par la Ville en janvier de l'année suivante.

Plusieurs dessins de BORDIAU sont conservés. Parmi eux, deux vues en perspective de 1875, l'une aquarellée, présentant l'ensemble du site, l'autre monochrome, limitée à l'enfilade des squares, ainsi que deux plans renseignant le nom des artères, l'un daté de 1875, l'autre de 1879<sup>32</sup>. Sur ces documents, on distingue trois zones différentes. La principale, en losange, correspond au quartier dit des Squares, principalement délimité par la chaussée de Louvain, la rue du Noyer et l'avenue de Cortenberg. À l'est de cette dernière, un terrain triangulaire forme ce qui deviendra le quartier de l'École royale militaire. Enfin, au sud de celui-ci, s'étend le site de l'ancien champ de manœuvres, futur parc du Cinquantenaire.

## Le quartier des Squares

Le site sur lequel BORDIAU assied le quartier des Squares comporte divers éléments avec lesquels l'architecte doit composer. Outre le chemin de fer, qu'il enterre en partie, et le grand étang, qu'il réduit, certaines voiries anciennes sont maintenues, moyennant redressement. C'est le cas des rues du Noyer et Charles Quint, de la rue du Caillou – future rue de Éburons – ainsi que du premier tronçon de la rue du Cardinal. Il est à l'origine également prévu que le quartier Granvelle soit préservé (voir infra).

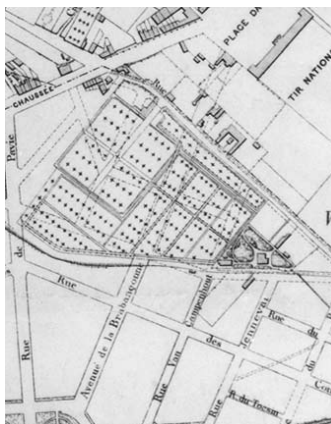
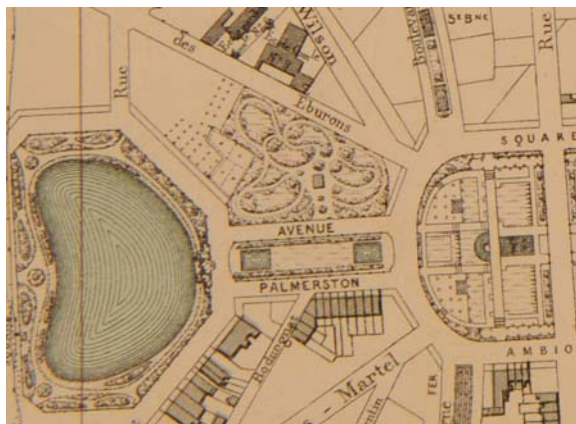
Trois institutions récemment édifiées sont en outre épargnées : le couvent de Berlaumont, établi en bordure de la rue de la Loi dès 1864, l'école communale n° 9, conçue rue du Caillou en 1864 (voir rue des Éburons n°s 46, 50) et l'orphelinat de Bruxelles, à l'angle de la rue du Noyer et de l'avenue de Cortenberg, remontant à 1869 (voir rue du Noyer). Deux propriétés plus anciennes sont, par contre, vouées à la démolition :

<sup>30</sup> LECLERCQ, E., « Bruxelles », *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, t. I, éd. Bruylant-Christophe, Bruxelles, 1890, p. 124 (cité dans HEYMANS, V., 1994, p. 54).

<sup>31</sup> HEYMANS, V., 1994, p. 50.

<sup>32</sup> AVB/PP 953 (1875), 954 (1875), 3285 (1875), 956-957 (1879).

celle de Jean Van Hoorde, occupant le côté pair de la future avenue Palmerston, ainsi que la propriété Jacquet, établie en bordure est du cimetière, le long de la rue Charles Quint (voir les notices de ces deux artères). Le champ de repos sera lui aussi supprimé, pour laisser place à de nouvelles voiries (voir infra).



←← L'avenue Palmerston et la propriété Van Hoorde en 1894, juste avant sa disparition, détail du plan *Bruxelles et ses environs*, réalisé par l'Institut cartographique militaire. AVB/TP 16767.

← La propriété Jacquet en 1881, rue Charles Quint, en bordure est du cimetière, détail du plan *Bruxelles et ses environs*, réalisé par l'Institut cartographique militaire. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.



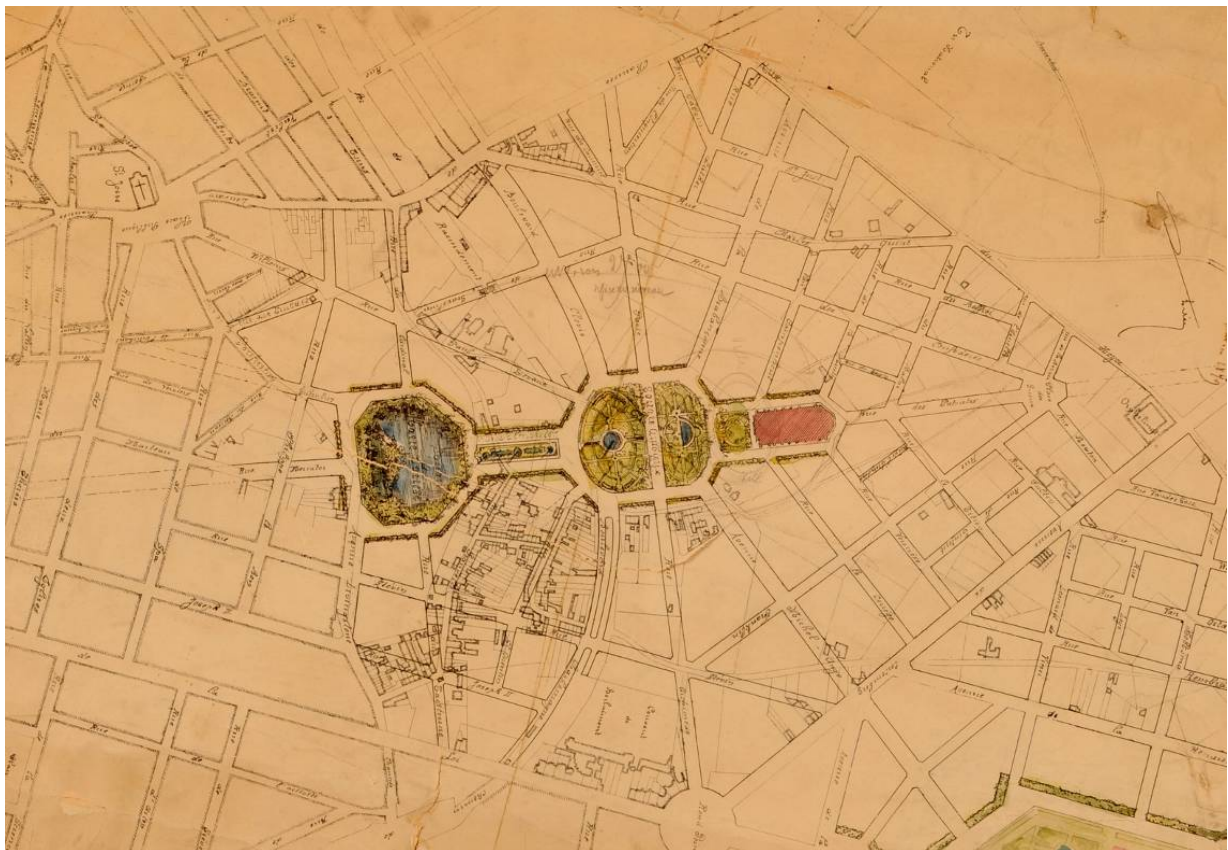
BORDIAU aménage le site suivant deux grands axes. L'axe principal, formé par une succession de quatre squares, monte d'ouest en est. Perpendiculairement à celui-ci se développe une voie s'étirant du nord au sud, coupant en deux le square Ambiorix, qui forme le centre de la composition, dépourvu cette fois d'un palais des Beaux-Arts. Le site en losange est donc partagé selon ses diagonales en quatre triangles rectangles, eux-même structurés par des rues rayonnant depuis le square Ambiorix et rejoignant à angle droit les artères à la périphérie du quartier. Certains des îlots ainsi formés sont recoupés par de petites rues secondaires. Les artères sont toutes rectilignes, à l'exception des boulevards Charlemagne et Clovis, de tracé courbe. Le premier s'adapte au tracé de la ligne de chemin de fer, destinée à être enterrée entre le square Ambiorix et la rue de la Loi ; le second adopte la même forme, afin de respecter la symétrie.

Vue du square Marie-Louise vers le nord-est. À l'arrière plan, de gauche à droite, le château des Deux-Tours et la rue du Cardinal, la future rue des Éburons et l'école communale, la propriété de Jean Van Hoorde. AVB/FI.





Vue perspective de la transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, par BORDIAU, 20.10.1875. AVB/PP 953.



Plan de transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, par BORDIAU, 10.01.1879. AVB/PP 956.

L'orthogonalité du plan ne le prive cependant pas d'un caractère théâtral. Comme en témoignent les vues en perspective qu'il dessine, BORDIAU a mis à profit l'inclinaison du versant oriental de la vallée pour y créer un quartier qui « s'élève en amphithéâtre »<sup>33</sup>, offrant de remarquables panoramas. Cet aspect grandiose est renforcé par la succession de squares de formes différentes, créant « une respiration, [...] une suite de contractions [...] et de dilatations majestueuses »<sup>34</sup>.

La nature, qui occupe une place importante dans le projet, lui confère par ailleurs un aspect éminemment pittoresque. Les squares sont pourvus de végétation, tout comme les jardinets devant les bâtiments qui les bordent. Ils sont en outre agrémentés de plans d'eau. L'idée est de faire descendre en cascade, dans des bassins, les eaux provenant des quartiers situés en contre-haut<sup>35</sup>, jusqu'au square Marie-Louise. Celui-ci est doté d'un plan d'eau d'un hectare et demi, maigre vestige du grand étang, qui en comptait près de sept<sup>36</sup>.

Les abords du nouvel étang sont aménagés à la manière romantique des jardins anglais. Sur les deux vues en perspective dessinées par l'architecte, des chemins sinueux mènent à un îlot, accompagné, sur l'une d'elles, d'un haut rocher. Du milieu de l'étang jaillit une gerbe d'eau tandis que sur la berge orientale est prévu un édifice aux allures d'arc de triomphe, d'où dévalent trois cascades.

La réalisation est bien plus sobre que le projet initial, mais reste fidèle au même esprit paysager. Ainsi, si l'îlot est abandonné, la gerbe d'eau centrale est maintenue, s'élevant à présent depuis un amas de rocaillies. L'édifice est quant à lui remplacé par une grotte artificielle au travers de laquelle coule une cascade. L'étang, dont les contours découpés devaient s'inscrire dans un rectangle à angles arrondis, suit finalement une forme en rognon inscrite dans un demi hexagone.

Quant au square formé par l'avenue Palmerston, BORDIAU projetait de l'agrémenter de trois bassins circulaires. Il n'en sera cependant réalisé que deux, de forme rectangulaire. En outre, le filet d'eau qui devait relier les bassins ne verra jamais le jour. Centre de la composition, le square Ambiorix jouit, à l'inverse du square Marie-Louise, d'un aménagement plus rigoureux à la française. Le projet présente une composition régulière d'allées concentriques et en damier, intégrant des bassins, ainsi qu'un vaste escalier. Au final, c'est un quadrillage plus conventionnel qui sera exécuté, axé sur une succession de bassins : le premier circulaire, dans la partie supérieure, suivi d'un second rectangulaire et constitué de trois plans d'eau reliés par des cascades, puis le dernier, en bas, de forme en hémicycle. Quant au square Marguerite, il est, sur le projet, entièrement occupé par une église monumentale devancée d'un parvis, terminant magistralement la perspective du quartier. L'édifice ne sera toutefois jamais réalisé (voir infra) et le square gardera la forme d'une vaste esplanade.

Dans une optique tout à fait nouvelle, mais bien ancrée dans le souci du XIX<sup>e</sup> siècle de donner toute son importance à l'espace public, BORDIAU avait prévu de rendre accessibles les intérieurs d'îlots. Cette idée rendait les espaces verts encore plus présents dans le quartier. Dans les faits, les intérieurs d'îlot restèrent cependant privés.



Le square Marie-Louise, détail du plan de transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, vue cavalière des squares et des jardins, par Gédéon BORDIAU, 09.12.1875. AVB/PP 954.



Le square Marie-Louise et l'avenue Palmerston, détail de la vue perspective de la transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, par Gédéon BORDIAU, 20.10.1875. AVB/PP 953.



Les squares Ambiorix et Marguerite, détail de la vue perspective de la transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, par Gédéon BORDIAU, 20.10.1875. AVB/PP 953.

<sup>33</sup> AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1874, t. II, pp. 436.

<sup>34</sup> HEYMANS, V., 1995, p. 43.

<sup>35</sup> LOZE, P., *Guide de Bruxelles XIX<sup>e</sup> et Art Nouveau*, éd. Eiffel et CFC, Bruxelles, 1990, p. 166.

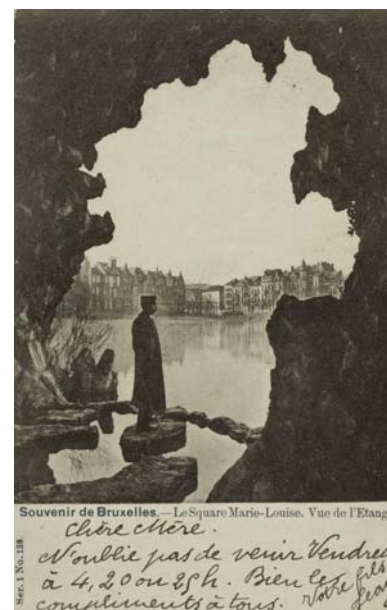
<sup>36</sup> AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1875, t. I, p. 191. Fortement réduit, l'étang ne pourra toutefois plus assurer son rôle de bassin d'orage. Le collecteur créé à la place du Maelbeek sera donc agrandi (AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1875, t. I, p. 51), n'empêchant toutefois pas, comme dit plus haut, des inondations ultérieures.

La physionomie du quartier Nord-Est contraste radicalement avec celle du quartier Léopold. Par sa sévère orthogonalité, ce dernier s'inscrit résolument dans un urbanisme caractéristique du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Son extension témoigne par contre d'une souplesse et d'une volonté paysagère typique de la fin du siècle. BORDIAU ne se détache cependant pas totalement de la rigueur de l'urbanisme néoclassique. En effet, comme dans son premier projet de 1870, l'architecte reprend dans celui de 1875 l'idée d'un axe reliant le quartier aux boulevards de la petite ceinture. Cette artère est destinée à être percée à travers un quartier récent, sans égards pour le bâti existant. Elle n'est néanmoins cette fois indiquée qu'en pointillés.

## Le quartier de la future École royale militaire

À l'extrémité est du territoire bruxellois, le quartier triangulaire prévu par BORDIAU est délimité par les avenues de Cortenberg et de la Renaissance, ainsi que par la fin de la rue du Noyer et de l'avenue des Villas, future avenue de la Chevalerie. À l'origine recouvert de champs, le site est traversé par la dernière partie de la rue du Cardinal. Seuls l'un ou l'autre bâtiment est établi le long des voiries existantes. Parmi eux, une villa conçue en 1856 à l'angle des avenues de la Renaissance et des Villas, sur la propriété Buls, un terrain arboré délimité au nord par la rue du Cardinal.

Cette zone ne figurait pas sur le projet imaginé par BORDIAU en 1870. Sur sa vue en perspective de 1875, le quartier se résume à un quadrillage sommaire non pourvu de constructions. Sur ses plans de 1875 et 1879, par contre, le triangle est organisé en un réseau orthogonal de rues, qui reçoivent chacune le nom d'un peintre.



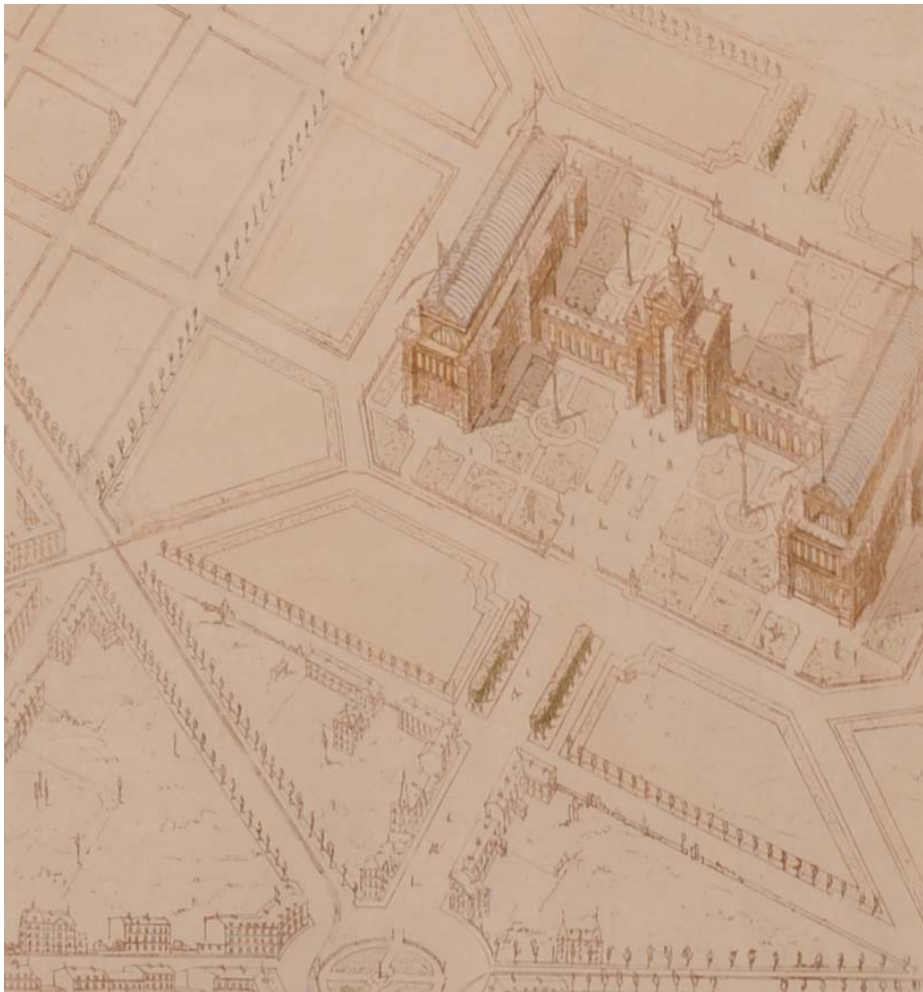
Le « gardien des squares » dans la grotte du square Marie-Louise. Collection de Dexia Banque, s.d.



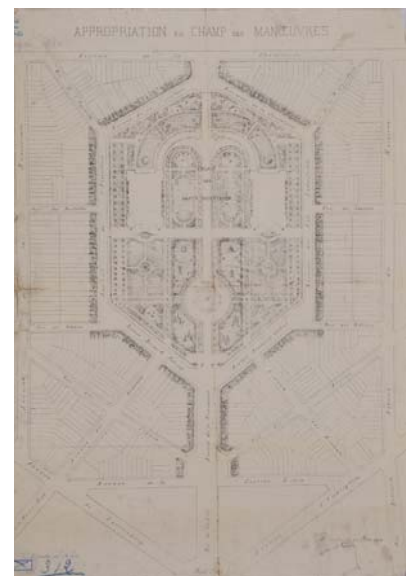
Détail du plan de transformation de la partie nord-est du quartier Léopold, dessiné par Gédéon BORDIAU en 1879. AVB/PP 956.

## Le site du futur parc du Cinquantenaire

Sur sa perspective et son plan de 1875, BORDIAU implante sur le site du champ de manœuvres un vaste palais. Ce projet rejoint celui de la Société immobilière de bâtir un palais des Beaux-Arts sur le terrain, pour lequel l'architecte avait pourtant proposé en 1870 une implantation alternative au square Ambiorix. Il s'agit toutefois ici d'un Palais d'Exposition, établi sur une sorte de square polygonal entouré de rues rayonnantes, raccordées aux voiries des futurs quartiers adjacents.



← Le Palais d'Exposition prévu en 1875 par Gédéon BORDIAU sur l'ancienne plaine des manœuvres. Détail de la vue perspective de la transformation de la partie nord-est du quartier Léopold. AVB/PP 953.



Projet de lotissement du quartier du Palais des Arts industriels, conçu par l'architecte Gédéon BORDIAU en 1879, mais non réalisé. AVB/PP 312.

La garnison quitte la plaine des manœuvres en 1876<sup>37</sup>, pour s'installer face aux nouvelles casernes d'Etterbeek, le long de l'actuel boulevard Général Jacques. L'année suivante, BORDIAU se propose d'aménager sur le site une vaste Exposition nationale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique en 1880. Son projet est approuvé en 1879 et la Ville cède un terrain polygonal de douze hectares à l'État en vue de la construction du palais. Elle se réserve la zone qui l'entoure, dans le but de l'urbaniser. La même année, BORDIAU dresse d'ailleurs un projet de lotissement du quartier du Palais des Arts industriels : les rues rayonnantes reçoivent des noms évoquant les différents arts et les îlots sont divisés en parcelles.

Ce quartier ne verra cependant jamais le jour. Peu après l'Exposition de 1880, en 1885, la Ville cède en effet à l'État le reste du terrain de l'ancien champ de manœuvres, qui devient alors le parc du Cinquantenaire.

<sup>37</sup> HEYMANS, V., 1994, p. 56.

# 1875 – 1890. Chronique des travaux

Le projet définitif de BORDIAU est approuvé par le Conseil communal du 18.01.1875<sup>38</sup>. Le 20.12 de la même année, le plan fait l'objet d'un arrêté royal d'approbation<sup>39</sup>, qui prévoit l'expropriation des terrains nécessaires à sa réalisation. Sur les 75 hectares que compte le site, 13 appartiennent déjà à la Ville ; ils correspondent essentiellement au grand étang et au cimetière de la rue du Noyer. L'Administration des Hospices et Secours de la Ville possède pour sa part 12 hectares et demi de terrain<sup>40</sup>.

Le reste du site appartient à des propriétaires privés. Gageant que la perspective d'une plus-value serait bien accueillie par la majorité d'entre eux, la Ville établit pour ces particuliers un contrat d'adhésion à la transformation du quartier<sup>41</sup>. Celui-ci stipule que « la Ville se charge de diriger l'entreprise, de payer la valeur [...] vénale des terrains à entreprendre, de faire les frais de terrassement, d'ouvrages d'art, d'égouts et de pavage pour les voies publiques ». De leur côté, les propriétaires doivent s'engager à céder les terrains nécessaires à la construction des artères, ainsi qu'à contribuer financièrement à la construction des voiries et des égouts « au *pro rata* de la valeur du terrain qu'ils conservent ». En contrepartie, une diminution substantielle d'impôt leur est accordée. Dès février 1875, les propriétaires du quartier sont informés du plan et du contrat y afférant<sup>42</sup>. Une grande partie d'entre eux se rallie spontanément au projet, rendant disponible 8/10<sup>e</sup> de la totalité des terrains<sup>43</sup>. Les 2/10<sup>e</sup> restants devront faire l'objet d'une expropriation, qui devra parfois se régler devant les tribunaux<sup>44</sup>.



Le quartier Nord-Est en 1888. Vue depuis le square Marie-Louise vers l'avenue Palmerston. Les artères sont tracées, mais non encore bâties. Collection de Dexia Banque, s.d.

38 AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1875, t. I, p. 190.

39 *Ibid.*, 1881, t. II, p. 379.

40 *Ibid.*, 1874, t. II, p. 437.

41 *Ibid.*

42 VANDENBREEDEN, J., VAN SANTVOORT, L., DE THAILLE, P., et al., *Encyclopédie de l'Art nouveau. Tome premier. Le quartier Nord-Est à Bruxelles*, CIDEP, Bruxelles, 1999, p. 23.

43 AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1875, t. I, p. 190.

44 *Ibid.*, 1881, t. I, p. 851.

En 1874, la Ville s'engage à effectuer les travaux d'aménagement du quartier « dans un délai de quatre ans, à partir de l'arrêté royal approuvé »<sup>45</sup>. L'entreprise prend cependant du retard, à cause de l'étendue et de la nature du terrain, marécageux et inégal. Ainsi, si les soumissions pour le terrassement du site sont ouvertes en avril 1876<sup>46</sup> et si les noms des artères sont pour la plupart attribués en avril et mai 1877<sup>47</sup>, les travaux de voiries ne sont adjugés qu'au début de l'année 1880, à l'entrepreneur Alphonse CASSE<sup>48</sup>. L'aménagement des artères et des égouts, les raccordements de gaz et le pavage s'étalent ensuite sur plusieurs années. Le comblement de l'étang dure, pour sa part, jusqu'en 1883<sup>49</sup>. En avril 1887, la pièce d'eau du square Marie-Louise est empoisonnée. Il faut toutefois attendre l'année suivante pour que s'achève l'aménagement des bassins du square Ambiorix et de l'avenue Palmerston, réalisé par les établissements BLATON-AUBERT<sup>50</sup>.



Vue panoramique du square Ambiorix en 1894, juste avant sa phase de construction la plus intense. Collection J. Verhelle.

Les premières habitations implantées sur les nouvelles voiries s'érigent vers le milieu des années 1880. C'est cependant à l'aube des années 1890 que la construction débute réellement. Avec ses rues aménagées, mais non encore bâties, le quartier offre à cette époque un spectacle singulier qui inspire à un observateur la réflexion suivante :

« Ce quartier Nord-Est est préparé pour des populations futures. [...] Sur le point culminant, les rues sont tracées et pavées ; on n'y voit encore nulle habitation ; c'est le quartier de l'avenir, qui se peuplera certainement dès que les faubourgs ne pourront plus recevoir de nouveaux administrés. Ce plateau, d'où l'on découvre la partie de la ville qui s'étend du palais de Justice jusqu'à l'église de Schaerbeek, sera certainement un des plus sains de l'agglomération, et des plus recherchés, dès que quelques hardis pionniers y auront planté leur tente »<sup>51</sup>.

<sup>45</sup> *Ibid.*, 1874, t. II, p. 439.

<sup>46</sup> *Ibid.*, 1876, t. I, pp. 193-194.

<sup>47</sup> *Ibid.*, 1877, t. I, pp. 315-316. Les artères reçoivent pour la plupart des noms historiques. La majorité renvoie à l'époque du Cardinal de Granvelle, telles les rues de l'Inquisition, de Gravelines, des Confédérés, du Taciturne, etc. D'autres s'inspirent du Moyen-Age, évoquant le souvenir de Clovis ou Charlemagne. Les rues Van Campenhout, Jenneval et l'avenue de la Brabançonne commémorent quant à elles l'Indépendance de la Belgique. Dans la partie sud-est du quartier, les artères portent en outre le nom de divers artistes et savants, parmi lesquels Michel-Ange, Véronèse, Archimède et Newton.

<sup>48</sup> *Ibid.*, 1881, t. II, p. 380.

<sup>49</sup> VANDENBREEDEN, J., *et al.*, 1999, p. 24.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> LECLERCQ, E., « Bruxelles », *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, t. I, éd. Bruylant-Christophe, Bruxelles, 1890, p. 124 (cité dans HEYMANS, V., 1994, p. 54).

# En cours de chantier. Remaniements du projet initial

## Au quartier des Squares

En cours de réalisation, diverses modifications sont apportées au plan imaginé par BORDIAU. En raison des nombreuses démolitions qu'elle aurait nécessitées, l'artère qui devait relier le bas du quartier au centre-ville, la rue Mercator, ne sera jamais réalisée. À sa place fut ouverte la rue Ortelius, limitée à deux courts tronçons et raccordée en oblique à la rue du Marteau préexistante.

À l'autre extrémité du quartier des Squares, dans le même axe, la rue des Patriotes est limitée, sur le plan de 1875, à la place des Gueux, sa prolongation jusqu'à la rue du Noyer n'étant qu'ébauchée. Ce dernier tronçon devait en effet traverser la propriété de l'orphelinat édifié un an auparavant à l'angle de l'avenue de Cortenberg. Son percement ne sera approuvé qu'en 1899<sup>52</sup>.

Sur le projet de BORDIAU s'étend, au nord du square Marie-Louise, un vaste îlot délimité par la rue Philippe le Bon prolongée, la rue Paul Devaux – future rue des Éburons – ainsi que la rue du Cardinal. Le square devait être relié à la rue de la Pacification par la rue Gutenberg, dont une prolongation jusqu'à la place Madou était envisagée. Afin de permettre une circulation plus aisée du tramway à vapeur à cet endroit<sup>53</sup>, l'îlot prévu est finalement amputé de sa partie ouest, aménagée en un square dont la création est approuvée par arrêté du Collège du 06.04.1891<sup>54</sup>. En 1898, il reçoit le nom de Gutenberg<sup>55</sup>. Les premières constructions du square étant apparues dès 1886 à front de ce qui était encore les rues Gutenberg et Philippe le Bon prolongée, il ne fut pas possible de doter la nouvelle artère de la même zone de recul que celle aménagée devant les habitations des autres squares.

Suivant le même arrêté de 1891, les angles droits qui devaient par ailleurs relier le square Marie-Louise à l'avenue Palmerston sont remplacés par des angles obtus, « de façon à donner un meilleur débouché à ces voies publiques »<sup>56</sup>.

Une modification plus conséquente concerne le quartier Granvelle. À l'origine, le plan de BORDIAU visait à épargner les modestes constructions des rues Granvelle et de l'Obéissance, ainsi que d'un tronçon de la rue du Cardinal, transformé en rue Saint-Quentin.

---

52 AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1899, t. II, p. 608.

53 *Ibid.*, 1891, t. I, pp. 344-346.

54 *Ibid.*, p. 480.

55 AVB/*Répertoire des noms de rues*.

56 AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1891, t. I, p. 480.



Cependant, une fois les travaux de terrassement exécutés alentour, le niveau de ces artères se retrouve, au début des années 1880, « plusieurs mètres en contrebas des rues nouvelles »<sup>57</sup>, condamnant le quartier à des inondations répétées. « Devenu une véritable cuve dont les eaux ne peuvent sortir »<sup>58</sup>, ce dernier se vide alors progressivement de ses habitants. Afin de remédier au problème, la Ville propose aux propriétaires concernés de lui vendre « les constructions érigées sur leurs propriétés » et d'échanger leur terrain contre un autre « à leur choix, au moins de *même valeur*, appartenant à la Ville et situé dans le Quartier Nord-Est »<sup>59</sup>. Un nouveau plan d'aménagement, conçu par BORDIAU, est adopté par le Conseil communal du 05.02.1883<sup>60</sup>. Le site est remblayé, la rue de l'Obéissance supprimée et la rue Charles Martel tracée. Amputée de sa dernière portion, la rue Granvelle est redressée et renommée rue Boduognat.

Plan de transformation de l'ancien quartier Granvelle, dressé par Gédéon BORDIAU en 1882. AVB/PP 3476.

<sup>57</sup> *Ibid.*, 1882, t. II, pp. 707-708.

<sup>58</sup> AVB/PC 7985 (1881).

<sup>59</sup> AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1882, t. II, p. 708.

<sup>60</sup> *Ibid.*, 1883, t. I, p. 66-67.



## Au quartier de la future École royale militaire

À la fin des années 1880, le quartier situé à l'est de l'avenue de Cortenberg n'est toujours pas aménagé. En 1889, la Ville de Bruxelles, qui s'inquiète de la lenteur du développement du quartier Nord-Est, émet le souhait que l'École militaire, alors installée à l'abbaye de La Cambre dans des locaux inadaptés, s'établisse avenue de la Renaissance, une implantation destinée à activer l'essor de cette zone<sup>61</sup>.

La Ville propose au ministre de la Guerre de céder gratuitement les nombreux terrains qu'elle possède entre l'avenue de la Renaissance, les rues Léonard de Vinci et Hobbema, jusqu'à la rue Van Ostade. Cette dernière devait s'étendre jusqu'à la rue Léonard de Vinci, selon le plan d'aménagement de BORDIAU. Il reste alors à l'État à acquérir les terrains de ces îlots appartenant à des particuliers et aux Hospices de la Ville de Bruxelles<sup>62</sup>.



Vue aérienne de l'École militaire dans l'entre-deux-guerres (archives de l'École royale militaire).

Situé aux portes de la ville, à proximité du tir national inauguré en 1889 sur le plateau de Linthout, le long de l'actuel boulevard Reyers, l'emplacement reçoit l'approbation du Ministère de la Guerre. En 1890, cependant, le ministre estime la superficie du terrain proposé insuffisante : il demande que l'École militaire puisse s'étendre jusqu'à la rue Wappers, elle aussi à l'origine destinée à déboucher sur la rue Léonard de Vinci. Il souhaite, de plus, annexer l'îlot dessiné par BORDIAU entre les rues Wappers et Van der Goes – une parallèle prévue entre cette dernière et la rue du Noyer – pour y installer l'École de Guerre<sup>63</sup>.

En séance du Conseil communal du 09.06.1890, la Ville accepte de céder gratuitement à l'État les terrains lui appartenant dans ces six îlots<sup>64</sup>. En 1895, le ministre de la Guerre fixe définitivement son choix sur l'emplacement situé entre l'avenue de la Renaissance et la rue Van der Goes<sup>65</sup>. Ainsi disparaissent les deux premiers tronçons des rues Wappers et Van Ostade, tout comme leur perpendiculaire, la rue Leys. Cette dernière donne son nom aux deux derniers tronçons de la rue Rembrandt, dont la portion médiane disparaît sous le site militaire.

<sup>61</sup> *Ibid.*, 1890, t. I, p. 620 ; 1891, t. I, p. 514.

<sup>62</sup> *Ibid.*, 1890, t. I, p. 621.

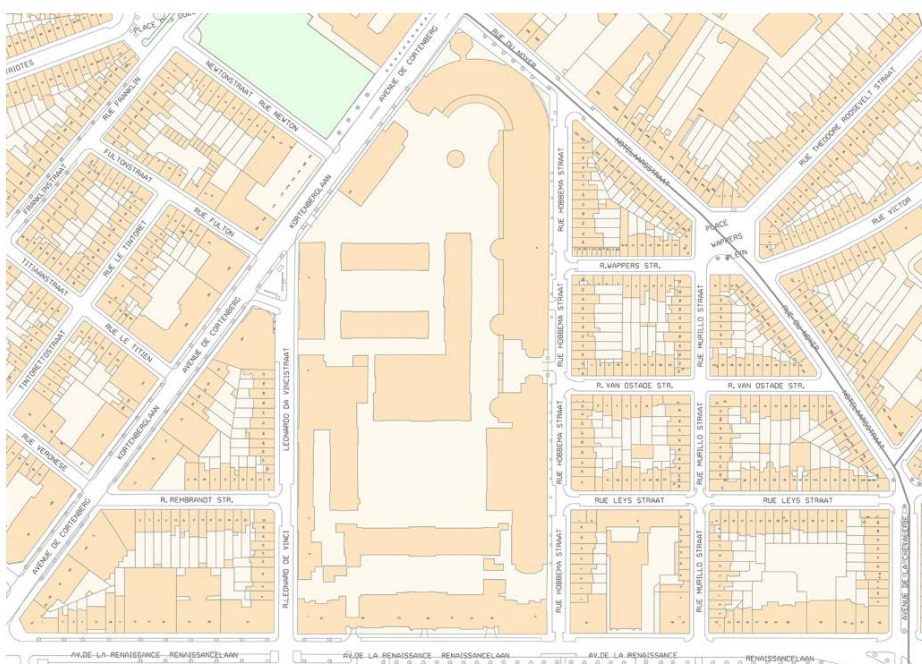
<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 622.

<sup>64</sup> *Ibid.*, 1891, t. I, p. 514.

<sup>65</sup> *Ibid.*, 1895, t. I, pp. 109-110.



Le futur quartier de l'École royale militaire tel que prévu par Gédéon BORDIAU en 1879. Détail du plan de transformation de la partie nord-est du quartier Léopold. AVB/PP 956.



Le quartier de l'École royale militaire en 2004. Plan parcellaire (Bruxelles UrbIS © – Distribution : CIRB 20 avenue des Arts, 1000 Bruxelles).

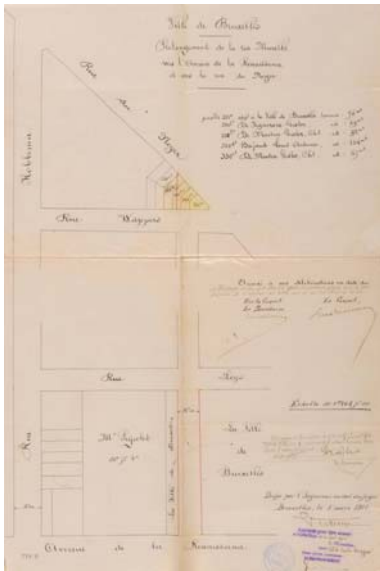
En 1899, le Département de la Guerre acquiert des terrains supplémentaires, situés entre les rues Van der Goes et du Noyer<sup>66</sup>. La rue Van der Goes est en conséquence supprimée, par l'arrêté du Collège du 02.10.1899<sup>67</sup>. La même année, le plan d'implantation de l'école est soumis à la Ville (voir avenue de la Renaissance 27 à 33). À l'issue d'un concours, la conception des bâtiments est confiée à l'architecte Henri MAQUET. Les élèves investissent les nouveaux locaux à partir de 1909.

<sup>66</sup> *Ibid.*, 1899, t. I, p. 203-204.

<sup>67</sup> *Ibid.*, 1899, t. II, pp. 235-236.

Si l'école est sensée stimuler le développement du quartier, son implantation sur un terrain plus vaste que celui proposé à l'origine par la Ville a plutôt pour effet d'isoler du reste de l'Extension Nord-Est les îlots situés entre la rue Hobbema et la frontière communale. Le déblai des rues n'y débute qu'en 1899<sup>68</sup>.

Afin de faciliter la circulation dans la zone, la Ville décide donc de prolonger la rue Murillo, qui ne devait à l'origine compter que deux tronçons, entre l'actuelle rue Leys et la rue Wappers<sup>69</sup>. Elle est étirée vers le nord, jusqu'à la rue du Noyer, et vers le sud, jusqu'à l'avenue de la Renaissance. Pour compenser la suppression de la rue Van der Goes, le Département de Guerre consent à payer à la Ville la valeur de son assiette et de ses aménagements, ainsi que les frais de prolongement de la rue Murillo vers le nord<sup>70</sup>. Le plan définitif de prolongation de l'artère est arrêté en séance du Conseil communal du 26.03.1900 et confirmé par l'arrêté royal du 04.05.1900<sup>71</sup>. Son prolongement vers la rue du Noyer entraîne la création d'une place, à cheval sur la frontière communale, qui recevra le nom de place Wappers par l'arrêté du Conseil communal du 22.12.1922<sup>72</sup>.



←← Plan de prolongement de la rue Murillo en 1900. AVB/TP 21815.

← Couvent et église des Dominicains (Bruxelles UrbIS © - Distribution : CIRB 20 avenue des Arts, 1000 Bruxelles, 2009).

Outre l'École militaire, un autre complexe s'implante dans le quartier. En 1900, les Dominicains acquièrent une vaste parcelle s'étendant de l'avenue de la Renaissance à la rue Leys (voir rue Leys 5 et avenue de la Renaissance 40). La communauté y fait tout d'abord édifier un couvent, le long de la rue, de 1901 à 1902. Une église est ensuite construite de 1904 à 1906, perpendiculairement au couvent, du côté de l'avenue. Bordé latéralement par des rangées de maisons, l'ensemble se fait relativement discret, une situation imputable à la majorité libérale et anticléricale de Bruxelles, soucieuse d'éviter que le caractère architectural du complexe religieux ne s'affiche trop clairement<sup>73</sup>.

68 AVB/TP 15727 (1899).

69 *Ibid.*, 1900, t. I, p. 127.

70 *Ibid.*

71 AVB/TP 16768 (1900).

72 AVB/Répertoire des noms de rue.

73 DELIENS, P., p. 48.

# Trois problématiques liées à l'aménagement du quartier des Squares

## Le chemin de fer



La gare provisoire de la rue de la Loi.  
AVB/CP Monuments civils III.

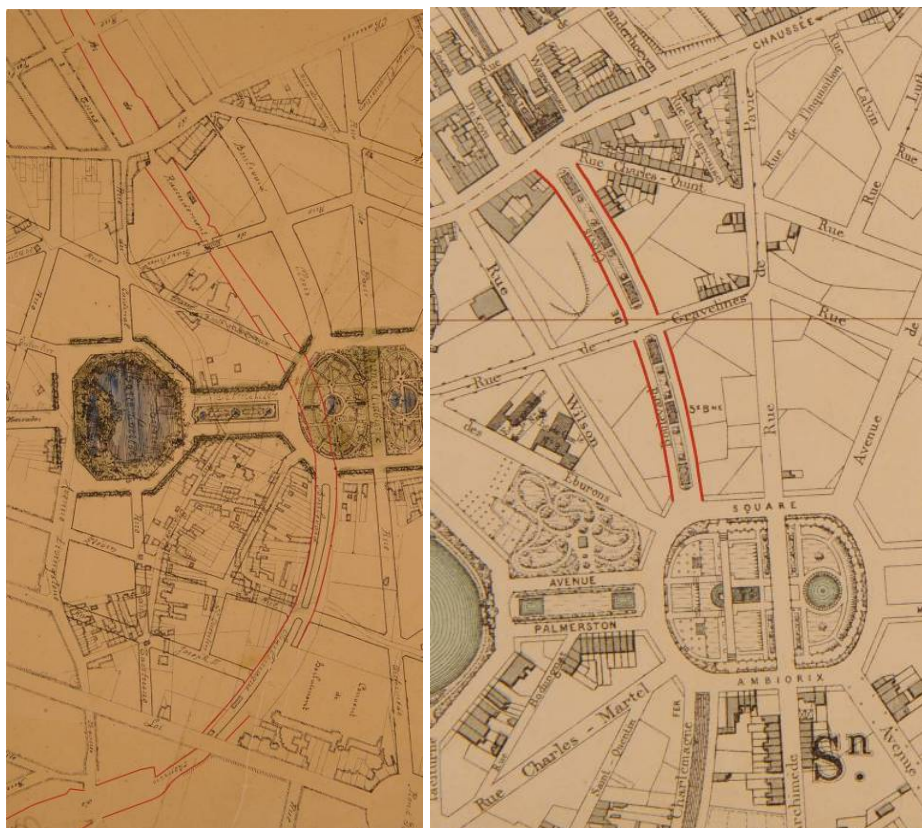
Une autre rectification du plan prévu par BORDIAU entraîne des retards dans la réalisation du nouveau quartier : le tracé du chemin de fer de ceinture. Cette ligne de surface comptait plusieurs arrêts entre les gares du Nord et du quartier Léopold, dont deux aux extrémités du futur quartier. La première était la halte Saint-Josse, située à l'entrée de l'actuelle rue John Waterloo Wilson, à hauteur de la chaussée de Louvain, que la ligne franchissait au moyen d'un viaduc. La seconde, ancêtre de la station Schuman, était située à hauteur de la rue de la Loi, juste derrière le couvent de Berlaimont, à l'angle de l'actuel boulevard Charlemagne. Une station provisoire avait été installée là à l'occasion des célébrations du Cinquantenaire de la Belgique. Ce bâtiment de bois, inauguré le 25.09.1879, sera démoli dans les années 1920<sup>74</sup>.

Suivant le plan de 1875, la partie nord de la voie devait conserver son tracé, correspondant à l'actuelle rue John Waterloo Wilson. La ligne devait ensuite être enfouie sous le square Ambiorix puis continuer, dans une tranchée à ciel ouvert, au boulevard Charlemagne.

Cependant, au début des années 1880, alors que l'aménagement du quartier est en cours, les communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek demandent au Département des Travaux publics que le chemin de fer soit déplacé vers l'est<sup>75</sup>. Sur Bruxelles, cette modification de tracé offre la possibilité d'enterrer la ligne sous le boulevard Clovis, entraînant une valorisation des terrains à bâtir environnants.

<sup>74</sup> DEMEY, T., *Inventaire des gares bruxelloises*, Région de Bruxelles-Capitale, ouvrage inédit, Bruxelles, s.d., f. 34.

<sup>75</sup> AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1881, t. II, pp. 379-381.



←← La ligne de chemin de fer de ceinture, détail du plan de transformation de la partie nord-est du quartier Léopold dessiné par Gédéon BORDIAU. AVB/PP 957 (1879).

← La ligne de chemin de fer après déplacement sous le boulevard Clovis, détail du plan *Bruxelles et ses environs*, réalisé par l'Institut cartographique militaire en 1894. AVB/TP 16767.

Par une convention signée le 02.04.1882 entre la Ville et l'État, ce dernier prend à sa charge le coût des travaux de déplacement de la ligne<sup>76</sup>. La mise en tunnel de la voie est effectuée au milieu des années 1880. L'ancienne ligne est désaffectée et son terrain cédé par l'État à la Ville en 1888<sup>77</sup>. À son emplacement est créée la rue Wilson, dont l'ouverture est décidée par le Conseil communal en date du 06.04.1891<sup>78</sup>.

## Le cimetière

L'une des dernières étapes de l'urbanisation du quartier Nord-Est est la suppression du cimetière longeant la rue du Noyer. Celui-ci y avait été implanté suite à un édit promulgué par Joseph II le 26.06.1784, interdisant la présence de champs de repos à l'intérieur des villes<sup>79</sup>. Propriété du Doyenné de Sainte-Gudule<sup>80</sup>, le terrain dominant la chaussée de Louvain accueillait les tombes des paroisses Saints-Michel-et-Gudule, Saint-Nicolas, Notre-Dame du Finistère et Saint-Jacques-sur-Coudenberg<sup>81</sup>. Le terrain avait été béni le 13.11.1784<sup>82</sup>.

<sup>76</sup> *Idem*, 1882, t. I, pp. 218-229, 1884, t. II, p. 740.

<sup>77</sup> AVB/TP 25014.

<sup>78</sup> AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1891, t. I, p. 480.

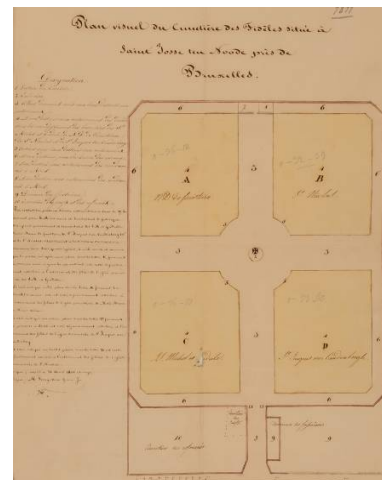
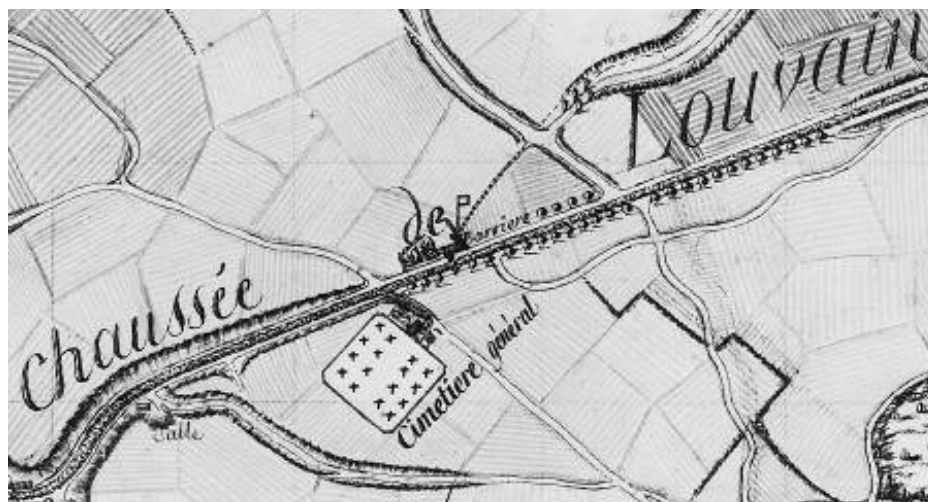
<sup>79</sup> Malevez, G., « Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux », *Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Crédit Communal, Bruxelles, 1989, p. 226.

<sup>80</sup> DELIENS, P., 1982, p. 39.

<sup>81</sup> AVB/PP 3460 (1811).

<sup>82</sup> AVB/TP 16520 : *Déblai du cimetière du Quartier-Léopold à Bruxelles*, rapport approuvé en séance du Conseil supérieur d'hygiène publique le 11 août 1887, p. 3.

Limité à un rectangle à l'origine, le cimetière s'agrandit au fil du temps. En 1805 s'y adjoint un terrain pour la communauté protestante, ainsi qu'un autre, à la même époque, pour la communauté israélite<sup>83</sup>. Le cimetière s'agrandit en 1848, 1857 et 1861<sup>84</sup>, jusqu'à border la rue Charles Quint.

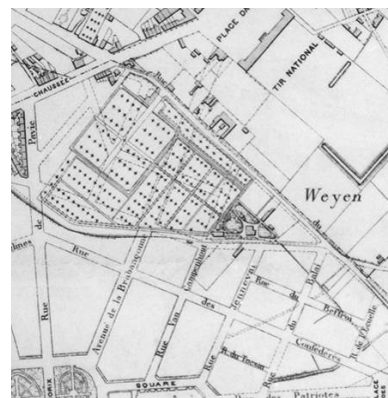


Plan du cimetière de la rue du Noyer, dressé le 30.08.1811 par VERRIJKEN. AVB/PP 3460.

← Le cimetière de la rue du Noyer, détail de la *Carte de Bruxelles et ses environs*, dressée par G. DE WAUTHIER vers 1821. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.

Dans les années 1870, le champ de repos se révèle toutefois trop exigü. Il forme en outre un obstacle au développement du futur quartier. Dans son projet de 1875, BORDIAU prévoit la suppression du cimetière. Le 16.08.1877, les inhumations y cessent tandis qu'un nouveau cimetière destiné à la Ville est ouvert à Evere<sup>85</sup>.

Le déblai des terres du cimetière, des rues nouvelles et des terrains à bâtir s'effectue une dizaine d'années plus tard, entre 1890 et 1893<sup>86</sup>. Face aux inquiétudes concernant le court laps de temps séparant les dernières inhumations du déblaiement, des études préalables sont menées quant à la salubrité de l'entreprise. Celles-ci révèlent que le terrain est « exceptionnellement favorable à la décomposition des corps »<sup>87</sup>. De plus, il doit être « déblayé sur une hauteur variant de trois à six mètres », ce qui correspond à « une couche beaucoup plus profonde que celle dans laquelle se sont faites les inhumations »<sup>88</sup>. Les ouvriers sont par ailleurs tenus de recueillir « religieusement » les éventuels ossements secs qu'ils trouveraient afin de les réinhumer dans le nouveau cimetière<sup>89</sup>. Une partie des terres du déblai est en outre acheminée vers le bas-fond de l'ancien quartier Granvelle, afin de le remblayer<sup>90</sup>.



L'ancien cimetière en 1881, s'étendant entre les rues du Noyer et Charles Quint, non encore rectifiées, détail du plan *Bruxelles et ses environs*, réalisé par l'Institut cartographique militaire. © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Section Cartes et Plans.

L'îlot créé à l'emplacement de l'entrée principale du cimetière, situé entre la rue Luther et l'avenue de la Brabançonne, est réservé à l'établissement du dépôt de corbillards du service communal des transports funèbres (voir rue du Noyer).

<sup>83</sup> WAUTERS, A., 1973, p. 53.

<sup>84</sup> MALEVEZ, G., 1989, p. 227.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>86</sup> AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1890, t. I, p. 23. AVB/TP 16520 : cahier des charges du déblai de terrains à bâtir situés à l'emplacement de l'ancien cimetière, dressé le 15.03.1893.

<sup>87</sup> AVB/TP 16520 : *Déblai du cimetière du Quartier-Léopold à Bruxelles*, rapport approuvé en séance du Conseil supérieur d'hygiène publique le 11 août 1887, p. 1.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>90</sup> AVB/TP 16520 : cahier des charges du déblai de terrains à bâtir situés à l'emplacement de l'ancien cimetière, dressé le 15.03.1893.

En 1882, ce dernier avait été installé provisoirement dans l'ancienne propriété Jacquet, établie en bordure est du cimetière (voir rue Charles Quint). La nouvelle implantation présentait l'avantage d'être située à l'extrémité du territoire, dans un quartier encore peu habité, et à proximité de l'itinéraire que suivait le plus grand nombre de convois funèbres vers le nouveau cimetière situé à Evere.



←← Plan du déblai des rues à ouvrir à travers l'ancien cimetière du quartier Léopold. AVB/TP 16520 (1891).

← Le dépôt de corbillards édifié sur l'ancien cimetière de la rue du Noyer, détail du plan *Bruxelles et ses environs*, réalisé par l'Institut cartographique militaire en 1894. AVB/TP 16767.

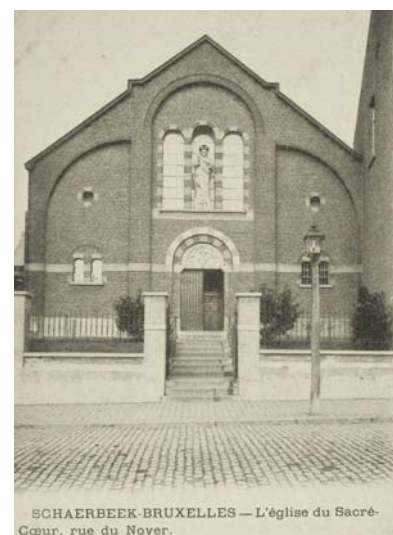
Le dépôt est bâti entre 1893 et 1895, sur les plans de l'architecte J. H. WAEGENEER. Désaffecté après la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble est remplacé dans les années 1950 par une vaste barre de logements sociaux portant le n° 80-80a-80b avenue de la Brabançonne.

## L'église du Sacré-Cœur

La paroisse de l'Extension Nord-Est de Bruxelles a connu une genèse mouvementée, marquée par les manœuvres de la Ville, libérale et anticléricale, pour contrer les tentatives d'implantation d'une véritable église dans le quartier.

En 1895, l'église prévue par BORDIAU au square Marguerite n'est toujours pas bâtie. Las de faire de longues distances pour rejoindre les lieux de culte des communes voisines, Saint-Servais ou Saint-Josse, les habitants du quartier font édifier une chapelle au n° 20 de la rue du Noyer, sur le territoire de Schaerbeek. En juin 1895, ils introduisent une requête pour que l'édifice soit reconnu comme l'église d'une nouvelle paroisse, celle du Sacré-Cœur<sup>91</sup>. La chapelle ouvre ses portes en tant que telle le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, avant même que la demande ait fait l'objet d'une réponse<sup>92</sup>.

Mise devant le fait accompli, la Ville de Bruxelles émet un avis négatif concernant la régularisation de « cette église maraude »<sup>93</sup>. En outre, elle estime comme du « gâchis administratif » le principe d'une paroisse située à cheval sur différentes communes<sup>94</sup>. La création de cette dernière est néanmoins approuvée par arrêté royal en date du 27.10.1896<sup>95</sup>. Aussi, l'année suivante, lorsque les paroissiens demandent le transfert de leur lieu



Rue du Noyer 20, la première chapelle de la paroisse du Sacré-Cœur, située sur Schaerbeek. Collection de Dexia Banque, s.d.

91 AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1896, t. I, p. 981.

92 LAPORTE, J., *100 ans d'histoire de la paroisse du Sacré-Cœur dans le quartier Nord-Est de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, Paroisse du Sacré-Cœur, 1996, p. 19.

93 AVB/Bulletin communal de Bruxelles, 1896, t. I, p. 983.

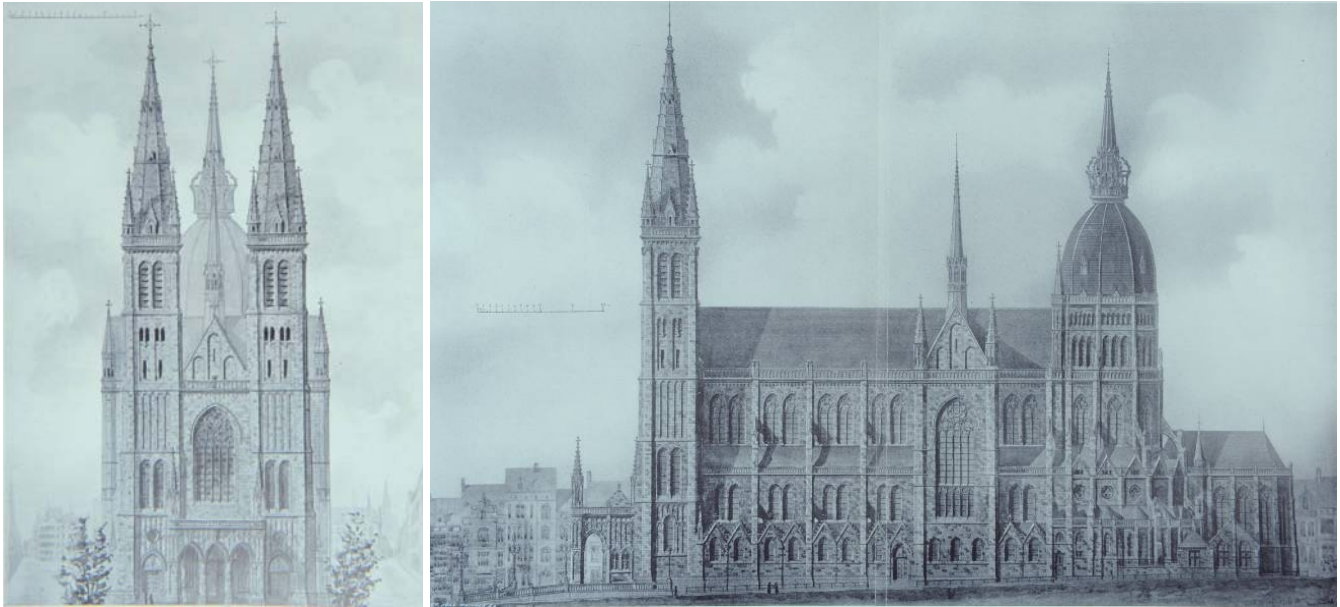
94 *Ibid.*, 1897, t. I, p. 157.

95 LAPORTE, J., 1996, pp. 17-18.

de culte au square Marguerite<sup>96</sup>, conformément au projet de BORDIAU, la Ville s'y oppose catégoriquement.

Au début des années 1900, le frère MARÈS-JOSEPH, de son vrai nom Charles-Louis DE PAUW, architecte cofondateur des écoles Saint-Luc, dessine pour le square, toujours dépourvu de construction, un avant-projet de basilique néogothique en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus<sup>97</sup>. Cependant, le dégagement autour de l'édifice étant jugé insuffisant, le projet est abandonné, sous l'impulsion du roi Léopold II, au profit du site de Koekelberg qui domine la capitale.

Projet non exécuté de basilique, dessiné par le frère MARÈS-JOSEPH, pour le square Marguerite, façades occidentale et méridionale. *Bulletin des Métiers d'Art*, 3<sup>e</sup> année, 1903-1904, p. 312.



En 1905, le Conseil de la fabrique de l'église du Sacré-Cœur revient à la charge et demande le transfert de son siège sur le territoire de Bruxelles, l'ajustement des limites de la paroisse à celles du quartier Nord-Est et la construction d'une église provisoire au square Marguerite. La Ville refuse à nouveau, déclarant qu'« on ne peut laisser déparer les beaux squares du quartier Nord-Est, ni aucune autre place publique de ce nouveau quartier »<sup>98</sup>.

Deux ans plus tard, le curé de la paroisse, Félix Buelens, demande alors l'autorisation de bâtir une « salle de conférences » sur un terrain lui appartenant rue Le Corrège (voir n° 15a-17). Le projet est signé par les architectes Georges COCHAUX et Alex STRUYVEN. En cours de chantier, la Ville apprend que la future salle est en réalité destinée à servir d'église. Le Conseil communal exige alors l'arrêt des travaux. La Ville finit cependant par approuver les plans de l'édifice légèrement revus, dressés cette fois par l'architecte Victor JANSSEN. Le lieu de culte est consacré le 19 mars 1909<sup>99</sup>.

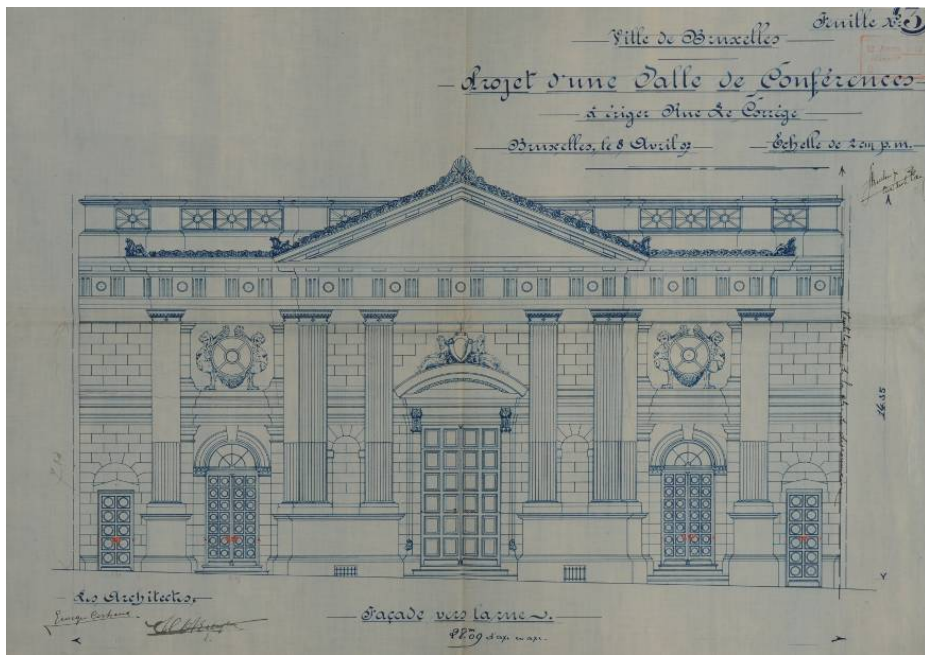
<sup>96</sup> AVB/*Bulletin communal de Bruxelles*, 1897, t. I, p. 301.

<sup>97</sup> ABBE L., R., « Un projet de basilique », *Bulletin des Métiers d'Art*, 3<sup>e</sup> année, 1903-1904, pp. 309-315.

<sup>98</sup> AVB/*Bulletin communal de Bruxelles* 1905, t. I, p. 621.

<sup>99</sup> LAPORTE, J., 1996, p. 25.





Rue Le Corège 15a-17, ancienne église du Sacré-Cœur, premier projet dessiné en 1907 par les architectes Georges COCHAUX et Alex STRUYVEN. AVB/TP 2467 (1907).

En 1941, il apparaît que l'église, conçue comme provisoire, n'a pas été bâtie à l'aide de matériaux « de première qualité » et que de lourdes restaurations s'imposent. Vu l'augmentation du nombre de paroissiens, l'édifice se révèle en outre trop exigü. La paroisse envisage donc la construction d'une nouvelle église. Un avant-projet est conçu par l'architecte Léonard HOMEZ. La construction doit s'implanter rue Le Corège, sur le terrain attenant à l'église, préalablement acquis par la paroisse (voir n° 17a-19a).

En 1942, la Ville propose cependant d'édifier la nouvelle église de l'autre côté de l'îlot, avenue Michel-Ange, après expropriation des n°s 18 à 24 de celle-ci. La paroisse se rallie à cette idée, mais le projet est finalement abandonné. Au lendemain de la guerre, en 1952, l'architecte Jo DE BOUVER dessine un nouveau projet d'église pour la parcelle attenant à l'église primitive. La construction de l'édifice débute en 1954. Fin 1956, l'ancienne église, amputée de son bas-côté gauche, devient une salle paroissiale.

Rue Le Corège 17a-19a, vue de la tour-clocher de l'église du Sacré-Cœur, conçue par l'architecte Jo DE BOUVER en 1952 (photo 2008).



# De l'après-guerre à aujourd'hui. D'un urbanisme de la table rase à une réhabilitation du tissu ancien

Jusque dans les années 1950, le visage du quartier Nord-Est ne subit pas de modifications majeures. Durant les deux décennies suivantes, par contre, ce dernier connaît une importante vague de démolitions au profit d'immeubles à appartements hors-échelle, qui s'implantent massivement autour des squares, ainsi que le long de l'avenue de la Renaissance.

En parallèle, les immeubles de bureaux se multiplient, suite à l'installation de la Communauté européenne autour du rond-point Schuman dès le début des années 1960. De gabarits tout aussi imposants, ces constructions se concentrent principalement à la lisière sud du quartier des Squares. Outre une grande pression immobilière et un recul du nombre de logements au profit du secteur tertiaire, la présence des institutions européennes entraîne également, autour du rond-point Schuman, un développement de l'horeca, ainsi que des problèmes accrus de circulation et de stationnement.

Depuis les années 1980, plusieurs initiatives émanant des pouvoirs publics ont vu le jour, visant à améliorer l'environnement urbain du quartier. Elles préconisent notamment une limitation des fonctions de bureau et de commerce au profit de celle du logement, ainsi que la préservation des espaces verts.

En 1992, la Région de Bruxelles-Capitale a édité un règlement général sur les bâtisses des quartiers entourant le square Ambiorix et le Parc du Cinquantenaire<sup>100</sup>. Celui-ci limite les transformations du bâti et encourage les rénovations. Il vise en outre à préserver les intérieurs d'îlot et régleme les gabarits des nouvelles constructions.

Dans le sillage d'un plan médiateur commandé par la Région bruxelloise en 2003, les différents plans régionaux et communaux existants ont été synthétisés dans le schéma directeur du quartier européen, adopté le 24 avril 2008<sup>101</sup>. Ce schéma présente les orientations prises en vue du développement futur de la zone, parmi lesquelles la réhabilitation des espaces publics, la promotion du logement et la préservation du patrimoine architectural.

---

100 Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, *Repères pour préserver Bruxelles. Nouvelles règles d'urbanisme pour le quartier entourant le cinquantenaire*, Bruxelles, 1992.

101 <http://www.eurobru.com/ceinrbc.htm>.